

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 22                      Absents : 07                      Procurations : 06

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents : M. Denis RIEFFEL – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sonya DIETSCH  
M. André HERRLICH – Mme Eva ASTROLOGO - M. Jean-Philippe MEYER – Mme Maya ISOREZ – Mme Agnès MULLER, adjoints.**

**M. Raymond VINCENT – Mme Adrienne GRAND-CLEMENT – M. Jean-Luc CLAVELIN – M.  
Francis LORRETTE – M. Jean-Claude WEHRLE – M. Pierre FRIEDRICH – Mme Corinne RIFF-  
SCHAAL – Mme Véronique ANTOINE - M. Olivier RAGOT – M. Bernard SCHAAL - Mme  
Laure MISTRON – Mme Danièle SENDEL – M. Matthieu LEFFTZ.**

**Membres absents excusés : Mme Sylvie ANTOINE - M. Christian BRONNER, procuration à  
Mme Agnès MULLER - Mme Anne PONTON, procuration à M. Denis RIEFFEL – Mme Joëlle  
JESSEL, procuration à M. Jean-Luc CLAVELIN – Mme Isabelle SCHLENCKER, procuration à  
M. André HERRLICH - Mme Céline RIEGEL, procuration à Mme Sonya DIETSCH – Mme  
Françoise FREISS, procuration à M. Olivier RAGOT.**

**Membre absent : ./.**

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du P.V. du CM du 30 janvier 2017.
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
3. Compte administratif 2016.
4. Compte de gestion 2016.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
6. Taux d'imposition 2017.
7. Budget primitif 2017.
8. Evolution de la plate-forme « Alsace marchés Publics ».
9. Marché 2017-01 : Nettoyage intérieur des bâtiments communaux.
10. Contrat de location d'instruments de l'école municipale de musique et de danse Charles Beck.
11. Subvention dans le domaine scolaire.
12. Modification du tableau des effectifs.
13. Indemnités de fonction – prise en compte du décret du 26 janvier 2017.
14. Régularisation foncière – Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie incluses dans des routes départementales restées inscrites au Livre au nom de la commune de Fegersheim.

**Points d'informations**

15. Informations du Maire.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 22                      Absents : 07                      Procurations : 06

1. Approbation du P.V. du C.M. du 30 janvier 2017.

Concernant le point n° 9, M. Bernard SCHAAL explique qu'il n'a pas pris part au vote, car il était concerné par le point.

Concernant le point n° 11 : dans le premier paragraphe, il convient de remplacer les termes « rapport qui sera soumis » par « rapport qui a été soumis ».

Concernant point 3, M. Raymond VINCENT indique qu'il est favorable au projet.

Sous la réserve de ces amendements, le P.V. est approuvé à l'unanimité.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 22	Absents : 07
	Procurations : 06

2. Désignation d'une secrétaire de séance.

Madame Adrienne GRAND-CLEMENT a été désignée secrétaire de séance.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 22                      Absents : 07                      Procurations : 06

**3. Compte administratif 2016.**

Le compte administratif représente le résultat de l'exécution comptable de l'année écoulée.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de	1 896.004,25 €
et un excédent d'exécution d'investissement cumulé de	<u>74.886,12 €</u>
soit un excédent global de clôture de	1.970.890,37 €

En vertu des prescriptions en vigueur, il appartient au Conseil Municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par le Trésorier d'Illkirch Graffenstaden, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Après les débats sur le compte administratif de l'exercice 2016, M. Denis RIEFFEL assure la présidence et soumet le compte administratif au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 16 février 2017,  
après examen du compte administratif 2016 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal,  
après en avoir délibéré, **à la majorité,**  
**approuve** le compte administratif 2016.



Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ. Compte administratif 2016 + note synthétique

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE  
FEGERSHEIM**

Numéro SIRET : 2167013500018

**POSTE COMPTABLE :  
TRESORERIE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**ANNEE 2016**

## SOMMAIRE

### I - Informations générales

- p. 5 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p. 6 B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

- p. 7 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p. 8 A1 - Détail des restes à réaliser
- p. 9 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p. 10 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p. 11 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p. 12 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

- p. 13 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p. 18 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p. 21 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p. 23 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

### IV - Annexes

- p.25 Présentation croisée par fonction (1)
- p. 27 Equilibre des opérations financières - Dépenses
- p. 28 Equilibre des opérations financières - Recettes
- p. 30 Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

13700

**COMPTE ADMINISTRATIF  
2016****I - INFORMATIONS GENERALES****I****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5.528
Nombre de résidences secondaires (article R.2113-1 in fine)	14
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Eurométropole de Strasbourg	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
Fiscal	Financier			
7 831 710	8 180 301	1.412,65	904,65	1.022,91

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	758,04	1.049
2	Produit des impositions directes/population	676,39	468
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.149,34	1.174
4	Dépenses d'équipement brut/population	336,04	260
5	Encours de dette/population	399,96	862
6	DGF/population	42,33	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L.2313-2, R2313-1, R2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Source : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) - chiffres 2015 pour la Commune de Fegersheim

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> <small>(mandats et titres)</small>	Section de fonctionnement	A	4 487 436,81	G	6 383 441,06
	Section d'investissement	B	2 339 967,97	H	1 695 778,75
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b>  N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	719 075,34
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		=A+B+C+D	6 827 404,78	=G+H+I+J	8 798 295,15
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00		0,00
	Section d'investissement	F	546 883,75		0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F	546 883,75	=K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	=A+C+E	4 487 436,81	=G+I+K	6 383 441,06
	Section d'investissement	=B+D+F	2 886 851,72	=H+J+L	2 414 854,09
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	7 374 288,53	= G+H+I+J+K+L	8 798 295,15



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 557 000,00	1 257 344,03	100 472,31		199 183,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 370 000,00	2 341 080,18			28 919,82
014	Atténuations de produits	100 000,00	98 696,78			1 303,22
65	Autres charges de gestion courante	295 700,00	268 440,45	228,00		27 031,55
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 322 700,00</b>	<b>3 965 561,44</b>	<b>100 700,31</b>		<b>256 438,25</b>
66	Charges financières	102 000,00	98 984,89			3 015,11
67	Charges exceptionnelles	35 500,00	25 186,16			10 313,84
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	100 000,00				100 000,00
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 560 200,00</b>	<b>4 089 732,49</b>	<b>100 700,31</b>		<b>369 767,20</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	352 800,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	296 000,00	297 004,01			19,74
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>648 800,00</b>	<b>297 004,01</b>			<b>19,74</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 209 000,00</b>	<b>4 386 736,50</b>	<b>100 700,31</b>		<b>369 786,94</b>
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	108 000,00	173 585,21			
70	Produits des services, du domaine et ventes...	264 900,00	323 045,93			100,00
73	Impôts et taxes	4 105 000,00	4 578 701,77			874,50
74	Dotations et participations	521 400,00	528 015,64			32 316,80
75	Autres produits de gestion courante	172 700,00	179 437,14			30,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 172 000,00</b>	<b>5 782 785,69</b>			<b>33 321,30</b>
76	Produits financiers	2 000,00	2 416,80			
77	Produits exceptionnels	5 000,00	568 328,92			
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 179 000,00</b>	<b>6 353 531,41</b>			<b>33 321,30</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	30 000,00	29 909,65			90,35
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 209 000,00</b>	<b>6 383 441,06</b>			<b>33 411,65</b>
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(2) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 357 816,34		1 357 816,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 341 080,18		2 341 080,18
014	Atténuation de produits	98 696,78		98 696,78
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	268 668,45		268 668,45
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	98 984,89	0,00	98 984,89
67	Charges exceptionnelles	25 186,16	1 023,75	26 209,91
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	295 980,26	295 980,26
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>4 190 432,80</b>	<b>297 004,01</b>	<b>4 487 436,81</b>

<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	29 909,65	29 909,65
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	452 456,70	0,00	452 456,70
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 (8)		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 683,80	0,00	2 683,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	390 124,21	0,00	390 124,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00 (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 464 793,61	0,00	1 464 793,61
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>2 310 058,32</b>	<b>29 909,65</b>	<b>2 339 967,97</b>

<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 557 000,00</b>	<b>1 257 344,03</b>	<b>100 472,31</b>		<b>199 183,66</b>
6042	Achats de prestations de serv. (autres que terrains à amén.)	12 500,00	9 038,00	432,00		2 400,00
60611	Eau et assainissement	14 000,00	26 611,46			78,54
60612	Énergie - électricité	210 000,00	166 521,42	21 730,09		3 958,49
60621	Combustibles	30 000,00	11 586,71	3 448,50		116,79
60622	Carburants	8 000,00	7 346,39	619,04		34,57
60623	Alimentation	1 900,00	1 628,82	328,00		503,18
60624	Produits de traitement	340,00	37,43			302,57
60628	Autres fournitures non stockées	28 950,00	17 192,92	1 819,02		9 388,06
60631	Fournitures d'entretien	17 300,00	13 543,52			3 756,48
60632	Fournitures de petit équipement	72 780,00	61 181,71	3 319,32		6 844,97
60636	Vêtements de travail	5 600,00	7 228,91	738,14		492,95
6064	Fournitures administratives	11 380,00	7 072,40			1 854,80
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	12 000,00	9 017,53	415,99		2 566,48
6067	Fournitures scolaires	18 510,00	16 864,22			1 959,78
6068	Autres matières et fournitures	5 250,00	2 781,94	2 134,00		734,06
611	Contrats de prestations de services	356 800,00	327 500,62	22 470,60		42 792,78
6132	Locations immobilières	7 700,00	6 947,71	631,61		480,68
6135	Locations mobilières	21 400,00	10 375,85	3 721,18		5 001,97
614	Charges locatives et de copropriété	6 200,00	6 807,90			63,10
61521	Terrains	28 800,00	17 504,16			795,84
615221	Bâtiments publics	40 000,00	40 665,83	3 207,00		96,17
615231	Voiries	13 000,00	9 487,20			1 273,80

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6283	Frais de nettoyage des locaux	100 000,00	69 513,81	6 380,20		23 835,99
63512	Taxes foncières	32 000,00	29 625,00			2 375,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	670,00			330,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	315,50			284,50
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organ.)	2 000,00	1 242,20			757,80
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 370 000,00</b>	<b>2 341 080,18</b>			<b>28 919,82</b>
6218	Autre personnel extérieur		2 949,55			50,45
6331	Versement de transport	27 300,00	25 811,52			1 508,48
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	6 800,00	6 437,63			362,37
6336	Cotis. au centre national / centres de gestion de la f.p.t.	28 300,00	25 726,13			2 153,87
64111	Rémunération principale	860 000,00	981 807,15			36,85
64112	Nbi, sup. familial de traitement et indemnité de résidence	39 000,00	35 245,66			3 754,34
64118	Autres indemnités.	197 000,00	241 153,07			846,93
64131	Rémunérations	400 000,00	250 696,27			303,73
64138	Autres indemnités	78 600,00	52 263,19			1 336,81
64168	Autres emplois d'insertion		6 017,65			982,35
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	278 900,00	262 549,31			150,69
6453	Cotisations aux caisses de retraites	291 500,00	306 218,02			281,98
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	22 400,00	15 356,56			6 043,44
6455	Cotisations pour assurance du personnel	68 400,00	82 859,05			1 096,95
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 900,00	3 654,20			245,80
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	15 300,00	14 217,02			1 082,98
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 800,00	6 239,37			1 560,63

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
678	Autres charges exceptionnelles		18 094,34			5,66
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>100 000,00</b>				<b>100 000,00</b>
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exception.	100 000,00				100 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)</b>		<b>4 560 200,00</b>	<b>4 089 732,49</b>	<b>100 700,31</b>		<b>369 767,20</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>352 800,00</i>				
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>296 000,00</i>	<i>297 004,01</i>			<i>19,74</i>
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		1 023,75			
6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles	296 000,00	295 980,26			19,74
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>648 800,00</b>	<b>297 004,01</b>			<b>19,74</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>648 800,00</b>	<b>297 004,01</b>			<b>19,74</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 209 000,00</b>	<b>4 386 736,50</b>	<b>100 700,31</b>		<b>369 786,94</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF042 = RI 040  
(5) Dont 675 et 676  
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
7473	Départements	5 000,00	6 797,00			
74741	Communes membres du gfp	5 000,00	6 082,64			
74751	Gfp de rattachement	23 000,00	40 393,28			
7478	Autres organismes	150 000,00	141 956,20			8 043,80
74833	Etat - comp. au titre de la contrib. économique territoriale	2 000,00	2 130,00			
74834	Etat - compens. au titre des exonérations - taxes foncières	5 000,00	4 533,00			467,00
74835	Etat - compensation au titre des exonérations de taxe d'hab.	30 000,00	22 180,00			7 820,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	4 500,00	5 030,00			
7488	Autres attributions et participations		1 072,36			
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>172 700,00</b>	<b>179 437,14</b>			<b>30,00</b>
752	Revenus des immeubles	163 600,00	170 187,44			
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 300,00	5 479,70			
758	Produits divers de gestion courante	3 800,00	3 770,00			30,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>5 172 000,00</b>	<b>5 782 785,69</b>			<b>33 321,30</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 416,80</b>			
761	Produits de participations	2 000,00	2 416,80			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>568 328,92</b>			
7711	Dédits et pénalités perçues		120,00			
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		863,96			
775	Produits des cessions d'immobilisations		1 023,75			
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	566 321,21			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>5 179 000,00</b>	<b>6 353 531,41</b>			<b>33 321,30</b>
<b>042</b>	<b>Op. d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
777	Quote-part des subv. d'investis. transf. au cpte de résultat	30 000,00	29 909,65			90,35
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>51 000,00</b>	<b>2 683,80</b>	<b>15 277,27</b>	<b>33 038,93</b>
2031	Frais d'études	37 500,00		5 940,00	31 560,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 500,00			
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	2 683,80	9 337,27	1 478,93
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipements versées (sauf opérations)</b>	<b>26 000,00</b>			<b>26 000,00</b>
20417	Autres établissements publics locaux	26 000,00			
204172	Bâtiments et installations				26 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>523 200,00</b>	<b>390 124,21</b>	<b>113 782,88</b>	<b>19 292,91</b>
2111	Terrains nus	1 000,00			1 000,00
2118	Autres terrains	5 928,27	4 008,28	1 919,00	0,99
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00			
21311	Hôtel de ville	65 000,00			
21312	Bâtiments scolaires	18 600,00	47 345,45	2 701,63	1 652,92
21316	Équipements du cimetière		6 900,00		
21318	Autres bâtiments publics	198 540,74	151 480,26	65 679,60	2 015,65
2135	Installations générales, agencements, aménag. des construc.	58 802,38	43 364,90	1 376,39	71,09
2151	Réseaux de voirie		10 878,30	16 022,74	3 313,40
2152	Installations de voirie	5 000,00	6 091,66	3 096,00	3 832,34
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 600,00	8 541,67		34,00
2182	Matériel de transport	54 230,34	24 326,08		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	22 040,00	16 056,76	14 962,20	606,60
2184	Mobilier	5 000,00	2 554,14		2 045,86
2188	Autres immobilisations corporelles	72 458,27	68 576,71	8 025,32	4 720,06
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>2 178 800,00</b>	<b>1 464 793,61</b>	<b>417 823,60</b>	<b>296 182,79</b>
2313	Constructions	1 765 184,80	1 014 756,77	378 750,70	269 902,33
2315	Installations, matériel et outillage techniques	411 115,20	450 036,84	39 072,90	23 780,46
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	2 500,00			2 500,00
	<b>Opérations d'équipement n° (2)</b>				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 779 000,00</b>	<b>1 857 601,62</b>	<b>546 883,75</b>	<b>374 514,63</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>454 000,00</b>	<b>452 456,70</b>		<b>1 543,30</b>
1641	Emprunts en euros	443 000,00	441 463,71		1 536,29

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>71 600,00</b>	<b>27 835,49</b>		<b>50 600,00</b>
1322	Régions	30 000,00			30 000,00
1323	Départements	20 600,00			20 600,00
13251	Gpf de rattachement	1 500,00	3 040,22		
1327	Budget communautaire et fonds structurels	3 000,00	3 682,74		
1328	Autres	16 000,00	20 540,53		
1381	Etat et établissements nationaux	500,00	572,00		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>430 000,00</b>			<b>430 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	430 000,00			430 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>501 600,00</b>	<b>27 835,49</b>		<b>480 600,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 393 524,66</b>	<b>1 370 939,25</b>		<b>38 820,94</b>
10222	F.c.t.v.a.	250 000,00	211 179,06		38 820,94
10223	T.l.e.	73 037,19	89 272,72		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 070 487,47	1 070 487,47		
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 393 524,66</b>	<b>1 370 939,25</b>		<b>38 820,94</b>
<b>45...2</b>	<b>Opérations pour compte de tiers n° (2)</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 895 124,66</b>	<b>1 398 774,74</b>		<b>519 420,94</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>352 800,00</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>296 000,00</b>	<b>297 004,01</b>		<b>19,74</b>
2111	Terrains nus		1 023,75		
28051	Concessions et droits similaires	24 286,58	24 267,84		18,74
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 153,03	1 153,03		
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 533,27	1 533,27		
281311	Hôtel de ville	876,00	876,00		
281312	Bâtiments scolaires	1 879,66	1 879,66		
281318	Autres bâtiments publics	108 703,23	108 702,23		1,00
28135	Installations générales, agencements, aménag. des construc.	6 857,46	6 857,46		
28138	Autres constructions	14 584,10	14 584,10		
28152	Installations de voirie	3 829,65	3 829,65		



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux admin.	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	-------------------------------------	--	----------------------------------	--------------	---------------------------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Opérations financières	452 456,70					
Equipements communaux (2)		50 099,94	0,00	80 331,40	58 576,84	920 288,29
Equipements non communaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>452 456,70</b>	<b>50 099,94</b>	<b>0,00</b>	<b>80 331,40</b>	<b>58 576,84</b>	<b>920 288,29</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 370 939,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 030,50</b>	<b>0,00</b>	<b>4 468,44</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>918 482,55</b>	<b>-50 099,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-70 300,90</b>	<b>-58 576,84</b>	<b>-915 819,85</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>64 907,02</b>	<b>2 171,40</b>	<b>3 538,04</b>	<b>3 164,60</b>	<b>293 501,64</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde RAR investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-64 907,02</b>	<b>-2 171,40</b>	<b>-3 538,04</b>	<b>-3 164,60</b>	<b>-293 501,64</b>

**FONCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>253 369,12</b>	<b>3 055 315,15</b>	<b>1 583,13</b>	<b>194 331,36</b>	<b>92 676,23</b>	<b>124 886,83</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 047 213,40</b>	<b>582 497,39</b>	<b>0,00</b>	<b>153 144,40</b>	<b>122 077,14</b>	<b>21 786,31</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>4 793 844,28</b>	<b>-2 472 817,76</b>	<b>-1 583,13</b>	<b>-41 186,96</b>	<b>29 400,91</b>	<b>-103 100,52</b>

**RESTES A REALISER au 31/12/N**

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde RAR fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DETAIL DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>		<b>484 000,00</b>	<b>I 482 366,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 633,65</b>
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C</b>		<b>484 000,00</b>	<b>II 482 366,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 633,65</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>	<b>454 000,00</b>	<b>452 456,70</b>	<b>0,00</b>	<b>1 543,30</b>
1641	Emprunts en euros	443 000,00	441 463,71		1 536,29
16818	Autres prêteurs	11 000,00	10 992,99		7,01
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Transferts entre sections = C+D</b>		<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>	<b>0,00</b>	<b>90,35</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur : (C)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>	<b>0,00</b>	<b>90,35</b>
13913	Subventions d'équipement Département	23 200,00	23 118,95		81,05
13918	Autres subventions d'équipement	6 800,00	6 790,70		9,30
<b>Charges transférées (D) = E+F+G</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Travaux en régie (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Stocks (G)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV - ANNEXES

IV

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

**Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## Commune de Fegersheim Séance du Conseil Municipal

### **Note synthétique relative au Compte administratif 2016 et au Budget primitif 2017**

#### **Article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le budget 2016, voté le 29 février 2016, s'équilibrait à 5.135.000 € en fonctionnement et 3.210.000 € en investissement. La commune a néanmoins bénéficié en 2016 d'une recette supplémentaire exceptionnelle, liée à une réévaluation des recettes fiscales. De ce fait, le résultat des écritures comptables de 2016 doit être ajusté, dans la mesure où ces recettes fiscales supplémentaires versées en 2015 n'ont été intégrées qu'en 2016 dans les écritures comptables. Ainsi, ces recettes, pour être bien identifiées, ont été constatées comme recettes exceptionnelles en 2016, pour un montant de 540.805 €.

En 2016, le compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de 1.896.004,25 € en fonctionnement et un excédent cumulé de 74.886,12 € en investissement. Le budget primitif proposé pour 2017 s'élève quant à lui à 5.387.000 € en section de fonctionnement et 3.600.000 € en section d'investissement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du compte administratif et du budget primitif sont retracées dans le tableau ci-joint.

Ces propositions prennent en compte une évolution favorable de la capacité d'endettement. En effet, la dette est constituée de 10 emprunts. Quatre d'entre eux prennent fin en 2017, dont deux en cours d'année. 5 sont à taux fixes, 3 sont à taux variables, et 2 sans intérêts.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2010 et la commune ne possède pas d'emprunt qui puisse être qualifié de toxique. La dette par habitant est passée de 471,32 € en 2016 à 399,96 € en 2017.

De ce fait, la capacité d'autofinancement nette de la commune (CAF), qui mesure la capacité de la collectivité à financer sur ses propres ressources ses investissements déduction faite de l'amortissement du capital de la dette, après une baisse entamée en 2013, augmente à nouveau en 2016, en raison en particulier de recettes exceptionnelles liées au surplus de recettes fiscales de 2015, encaissées en 2016. Elle était de 1.078.499 € en 2015 et 1.855.052 € en 2016.

Néanmoins, en faisant abstraction de ces recettes exceptionnelles, la CAF nette s'élèverait à 1.314.247 €, pour revenir à un niveau proche de 2012.

Par ailleurs, les recettes fiscales ont progressé, passant de 3.168.480 € en 2015 à 3.536.159 € en 2016. Dans ce contexte, il n'est pas prévu de modifier les taux des trois taxes directes locales. A titre de comparaison, Fegersheim dispose du 2<sup>ème</sup> plus faible taux de taxe d'habitation des 33 communes de l'Eurométropole et du 3<sup>ème</sup> plus faible taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le budget prend également en compte la poursuite de la diminution de la dotation globale de fonctionnement allouée par l'Etat, passée de 431.464 € en 2014 à 348.591 € en 2015 et 234.014 € en 2016. Selon la loi de finances pour 2017, la diminution devrait être limitée de moitié par rapport aux années précédentes, soit être d'environ 50.000 €.



## Commune de Fegersheim Séance du Conseil Municipal

En matière de dépenses de fonctionnement, la commune va poursuivre en 2017 ses efforts de suivi et de clarification des dépenses. Ainsi, un suivi plus fin des dépenses de fluides va être développé, pour chaque poste de dépense (bâtiment, éclairage public). De même, une prise en compte de l'évolution des charges de fonctionnement liée à la fois à l'externalisation des prestations mais aussi aux investissements réalisés ou à venir sera faite.

La commune devra également faire face aux contraintes réglementaires qui impactent la masse salariale. Cependant, il n'est pas possible à ce jour de mesurer l'impact en termes de ressources du transfert à la commune de la délivrance des cartes nationales d'identités, qui devront être gérées sur la station biométrique à compter du 27 mars 2017.

Les efforts tendant à une définition précise des investissements à réaliser seront poursuivis, afin d'assurer l'adéquation entre les projets et les ressources pouvant y être affectées, tant financières qu'humaines.

La plus grande part des investissements pour 2017 devrait concerner la mise en place d'un terrain synthétique de football, qui serait homologué en niveau 5 et devrait de ce fait faire l'objet de subventions de la part de la Ligue de Football. Sur le plan culturel, les études de transfert de la bibliothèque en cours devraient aboutir au lancement des marchés de travaux, incluant la mise aux normes de l'escalier intérieur de l'auberge « Au Soleil d'Or », qui est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, suite à un arrêté préfectoral du 13 décembre 2000.

Les études concernant l'aménagement du bâtiment sis 5 rue de l'Eglise à Ohnheim devraient se poursuivre, avec la présentation des offres des trois candidats retenus suite au concours de maîtrise d'œuvre, puis le choix d'un maître d'œuvre, et le lancement des procédures préalables à la mise en route des travaux.

La rénovation du centre sportif et culturel, entamée en 2014, serait poursuivie, avec la suite des réfections intérieures, notamment à l'école de musique et de danse, mais aussi des travaux d'amélioration d'isolation en particulier phonique en salle B, pour limiter le bruit subi par les riverains du bâtiment.

Plusieurs améliorations seraient également réalisées dans les écoles, en particulier la mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle de Fegersheim, permettant d'offrir un lieu couvert aux enfants et enseignants.

Une étude de rénovation de l'EHPAD a été lancée en début d'année, suite à un marché attribué l'an dernier. Elle vise à définir un programme d'ensemble à mener pour maintenir ce bâtiment dans un bon état.

D'une manière plus générale, la municipalité s'attache à assurer un entretien permanent du patrimoine communal, notamment des bâtiments, que ce soit par de nouveaux investissements, ou par des interventions des équipes techniques de la commune.

Enfin, les premiers mois de l'année 2017 verront la finalisation de l'opération d'amélioration du cœur de village, la mise en place d'un réseau fibre optique très haut débit pour desservir les bâtiments communaux, et la poursuite de l'amélioration de l'éclairage public, en liaison avec les travaux de voirie menés par l'Eurométropole de Strasbourg.

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**


Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 22	Absents : 07
	Procurations : 06

**4. Compte de gestion 2016.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden.

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 16 février 2017,  
statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier d'Illkirch-  
Graffenstaden, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,  
**approuve** ce compte de gestion.

PJ. Compte de gestion 2016 – page recto-verso (résultat d'exécution de l'exercice 2016)

  
Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

## 13700 - FEGERSHEIM -

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 263 000,00	5 210 023,75	8 473 023,75
Titres de recettes émis (b)	1 695 778,75	7 615 013,94	9 310 792,69
Réductions de titres (c)	0,00	1 231 572,88	1 231 572,88
Recettes nettes (d = b - c)	1 695 778,75	6 383 441,06	8 079 219,81
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 263 000,00	5 210 023,75	8 473 023,75
Mandats émis (f)	2 339 967,97	4 679 974,90	7 019 942,87
Annulations de mandats (g)	0,00	192 538,09	192 538,09
Dépenses nettes (h = f - g)	2 339 967,97	4 487 436,81	6 827 404,78
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 896 004,25	1 251 815,03
(h - d) Déficit	644 189,22		

## 13700 - FEGERSHEIM -

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	719 075,34	0,00	-644 189,22	0,00	74 886,12
Fonctionnement	1 070 487,47	1 070 487,47	1 896 004,25	0,00	1 896 004,25
TOTAL I	1 789 562,81	1 070 487,47	1 251 815,03	0,00	1 970 890,37
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 789 562,81	1 070 487,47	1 251 815,03	0,00	1 970 890,37



**COMMUNE DE FEGERESHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 22                      Absents : 07                      Procurations : 06

**5. Affectation des résultats de l'exercice 2016.**

La commission des finances, réunie le 16 février 2017, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2016, soit 1.970.890,37 € de la façon suivante.

Excédent de fonctionnement :                      1.896.004,25 €  
affecté dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2017  
(inscription au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé)

Excédent d'investissement :                      74.886,12 €  
obligatoirement affecté en recettes d'investissement au compte 001 :  
Excédent d'exécution de la section d'investissement

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 16 février 2017,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**approuve** l'affectation des résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 comme détaillée ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 22                      Absents : 07                      Procurations : 06

**6. Taux d'imposition 2017.**



La commission des finances, réunie le 16 février 2017, propose au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux des 3 taxes locales pour 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : **15,77%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **13,62%**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **60,76%**

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 16 février 2017,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**décide** de maintenir les 3 taxes locales au taux ci-dessus pour l'année 2017.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGRSHEIM****Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 22	Absents : 07 Procurations : 06

**7. Budget primitif 2017.**

Après analyse par la commission des finances, réunie le 16 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le projet de budget primitif ainsi que ses documents annexes soit :

Section de fonctionnement :	5.387.000 €
Section d'investissement :	<u>3.600.000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>8.987.000 €</b>

Ce projet de budget primitif 2016 intègre les résultats du compte administratif 2016 à savoir :

Excédent de fonctionnement :	1.896.004,25 €
affecté dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2017 (inscription au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé)	

Excédent d'investissement :	74.886,12 €
Obligatoirement affecté en recettes d'investissement au compte 001 :	

<b>TOTAL :</b>	<b>1.970.890,37 €</b>
----------------	-----------------------

En outre, il est précisé que les restes à réaliser 2016 sont repris dans le budget initial de la section d'investissement 2017 pour un montant de 546.883,75 € en dépenses.

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats, marchés publics en date du 16 février 2017,  
après en avoir délibéré,  
**à la majorité et 4 abstentions** (M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON, Mme Danièle SENDEL, M. Matthieu LEFFTZ),  
**adopte** le budget primitif 2017 ainsi que ses documents annexes.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE  
FEGERSHEIM**

Numéro SIRET : 2167013500018

**POSTE COMPTABLE :  
TRESORERIE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**M 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**ANNEE 2017**

## SOMMAIRE

### **I - Informations générales**

- p. 5 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p. 6 B - Modalités de vote du budget

### **II - Présentation générale du budget**

- p. 7 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p. 8 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p. 9 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p. 11 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p. 12 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### **III - Vote du budget**

- p. 13 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p. 17 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p. 19 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p. 21 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

### **IV - Annexes**

- p.23 Présentation croisée par fonction (1)  
p. 25 Etat de la dette  
p. 27 Equilibre des opérations financières - Dépenses  
p. 28 Equilibre des opérations financières - Recettes  
p. 29 Etat du personnel  
p. 30 Décisions en matière de taux de contributions directes  
Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent la présenter de manière facultative.

13700

**BUDGET  
2017****I - INFORMATIONS GENERALES****I****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5.528
Nombre de résidences secondaires (article R.2113-1 in fine)	14
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Eurométropole de Strasbourg	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
Fiscal	Financier			
7 831 710	8 180 301	1.412,65	904,65	1.022,91

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	758,04	1.049
2	Produit des impositions directes/population	676,39	468
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.149,34	1.174
4	Dépenses d'équipement brut/population	336,04	260
5	Encours de dette/population	399,96	862
6	DGF/population	42,33	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L.2313-2, R2313-1, R2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Source : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) - chiffres 2015 pour la Commune de Fegersheim

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	5 387 000,00	5 387 000,00
+		+	+
R E P O	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
R T S	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	0,00	0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>5 387 000,00</b>	<b>5 387 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	3 053 116,25	3 525 113,88
+		+	+
R E P O	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	546 883,75	0,00
R T S	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	0,00	74 886,12
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>8 987 000,00</b>	<b>8 987 000,00</b>
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	51 000,00	15 277,27	68 616,25	68 616,25	83 893,52
204	Subventions d'équipements versées	26 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00
21	Immobilisations corporelles	434 421,48	113 782,88	1 432 000,00	1 432 000,00	1 545 782,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	1 824 519,69	417 823,60	1 178 000,00	1 178 000,00	1 595 823,60
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 335 941,17</b>	<b>546 883,75</b>	<b>2 704 616,25</b>	<b>2 704 616,25</b>	<b>3 251 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			17 500,00	17 500,00	17 500,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	401 000,00		301 000,00	301 000,00	301 000,00
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Particip. créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>401 000,00</b>		<b>318 500,00</b>	<b>318 500,00</b>	<b>318 500,00</b>
45...1	<b>Total des opér. pour compte de tiers (8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 736 941,17</b>	<b>546 883,75</b>	<b>3 023 116,25</b>	<b>3 023 116,25</b>	<b>3 570 000,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 766 941,17</b>	<b>546 883,75</b>	<b>3 053 116,25</b>	<b>3 053 116,25</b>	<b>3 600 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 600 000,00</b>
---	---------------------



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 601 700,00		1 601 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 440 000,00		2 440 000,00
014	Atténuation de produits	110 000,00		110 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	281 700,00		281 700,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	90 000,00		90 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00		7 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	100 000,00	305 000,00	405 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		451 600,00	451 600,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>4 630 400,00</b>	<b>756 600,00</b>	<b>5 387 000,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 387 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 500,00		17 500,00
13	Subventions d'investissement		30 000,00	30 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	301 000,00		301 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	83 893,52		83 893,52
204	Subventions d'équipement versées	26 000,00		26 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 545 782,88		1 545 782,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)		
23	Immobilisations en cours (6)	1 595 823,60		1 595 823,60
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>3 570 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 600 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>1 481 000,00</b>	<b>1 601 700,00</b>	<b>1 601 700,00</b>
6042	Achats de prestations de serv. (autres que terrains à amén.)	12 500,00	12 500,00	12 500,00
60611	Eau et assainissement	14 000,00	15 000,00	15 000,00
60612	Énergie - Électricité	190 000,00	190 000,00	190 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	35 000,00	35 000,00
60622	Carburants	8 000,00	7 500,00	7 500,00
60623	Alimentation	1 900,00	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement	340,00		
60628	Autres fournitures non stockées	28 950,00	20 000,00	20 000,00
60631	Fournitures d'entretien	17 300,00	18 700,00	18 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	72 780,00	72 900,00	72 900,00
60636	Vêtements de travail	5 600,00	8 700,00	8 700,00
6064	Fournitures administratives	11 380,00	9 000,00	9 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	12 000,00	11 000,00	11 000,00
6067	Fournitures scolaires	18 510,00	25 800,00	25 800,00
6068	Autres matières et fournitures	5 250,00	2 800,00	2 800,00
611	Contrats de prestations de services	331 800,00	497 800,00	497 800,00
6132	Locations immobilières	7 700,00		
6135	Locations mobilières	21 400,00	20 800,00	20 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 200,00		
61521	Terrains	28 800,00	22 800,00	22 800,00
615221	Bâtiments publics	40 000,00	50 000,00	50 000,00
615231	Voiries	13 000,00	7 200,00	7 200,00
615232	Réseaux	50 000,00	30 000,00	30 000,00
61524	Bois et forêts	2 500,00	2 000,00	2 000,00
61551	Matériel roulant	10 000,00	8 500,00	8 500,00
61558	Autres biens mobiliers	7 200,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	24 220,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	51 200,00	20 000,00	20 000,00
617	Études et recherches	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 200,00	3 300,00	3 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 500,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers	200,00	200,00	200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	153 820,00	176 000,00	176 000,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00	800,00	800,00
6237	Publications	15 600,00	20 000,00	20 000,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7 000,00		
6535	Formation	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	500,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	31 600,00	18 000,00	18 000,00
657362	CCAS	34 800,00	30 000,00	30 000,00
65738	Autres organismes publics	12 400,00	9 000,00	9 000,00
6574	Subv. fonc. aux associations & autres organismes droit privé	74 500,00	74 500,00	74 500,00
658	Charges diverses de la gestion courante	15 700,00	15 700,00	15 700,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>4 256 700,00</b>	<b>4 433 400,00</b>	<b>4 433 400,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>102 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	102 000,00	90 000,00	90 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>27 500,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6714	Bourses et prix	4 000,00		
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 500,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exception.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)</b>		<b>4 486 200,00</b>	<b>4 630 400,00</b>	<b>4 630 400,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>352 800,00</b>	<b>451 600,00</b>	<b>451 600,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>296 000,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>305 000,00</b>
6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles	296 000,00	305 000,00	305 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'</b>		<b>648 800,00</b>	<b>756 600,00</b>	<b>756 600,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>648 800,00</b>	<b>756 600,00</b>	<b>756 600,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 135 000,00</b>	<b>5 387 000,00</b>	<b>5 387 000,00</b>
			+	
			<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
			+	
			<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
			=	
			<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 387 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>108 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	108 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes...</b>	<b>264 900,00</b>	<b>289 000,00</b>	<b>289 000,00</b>
7018	Autres	100,00		
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	2 200,00	2 200,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	800,00	800,00	800,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	70 000,00	67 000,00	67 000,00
70631	A caractère sportif	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	60 000,00	65 000,00	65 000,00
7067	Redevances et droits des services péri-scolaires et d'enseig	116 000,00	138 000,00	138 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 031 000,00</b>	<b>4 379 000,00</b>	<b>4 379 000,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 200 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
7321	Attribution de compensation	520 000,00		
73211	Attribution de compensation		520 000,00	520 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire		115 000,00	115 000,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	119 000,00		
73221	F.N.G.I.R.		10 000,00	10 000,00
7323	F.N.G.I.R.	10 000,00		
7336	Droits de place	4 000,00	3 000,00	3 000,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	80 000,00	90 000,00	90 000,00
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	32 000,00	75 000,00	75 000,00
7381	Taxe add. aux droits de mutation ou à la taxe de pub. fonc.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>521 400,00</b>	<b>409 000,00</b>	<b>409 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	250 000,00	170 000,00	170 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74718	Autres	16 900,00	18 000,00	18 000,00
7473	Départements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74741	Communes membres du GFP	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74751	GFP de rattachement	23 000,00	25 000,00	25 000,00
7478	Autres organismes	150 000,00	120 000,00	120 000,00
74833	Etat - Comp. au titre de la contrib. économique territoriale	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74834	Etat - Compens. au titre des exonérations - taxes foncières	5 000,00	4 000,00	4 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hab.	30 000,00	22 000,00	22 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	4 500,00	8 000,00	8 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>172 700,00</b>	<b>173 000,00</b>	<b>173 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	163 600,00	164 500,00	164 500,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 300,00	4 100,00	4 100,00
758	Produits divers de gestion courante	3 800,00	4 400,00	4 400,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>51 000,00</b>	<b>68 616,25</b>	<b>68 616,25</b>
2031	Frais d'études	37 500,00	52 416,25	52 416,25
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 500,00		
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	16 200,00	16 200,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipements versées (hors opérations)</b>	<b>26 000,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>26 000,00</b>
20417	Autres établissements publics locaux	26 000,00		
204172	Bâtiments et installations		26 000,00	26 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>434 421,48</b>	<b>1 432 000,00</b>	<b>1 432 000,00</b>
2111	Terrains nus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00	16 500,00	16 500,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		826 000,00	826 000,00
21311	Hôtel de ville	65 000,00		
21312	Bâtiments scolaires	18 600,00	36 240,00	36 240,00
21318	Autres bâtiments publics	185 421,48	96 000,00	96 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménag. des construc.	41 000,00	87 110,00	87 110,00
2152	Installations de voirie	5 000,00	31 500,00	31 500,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 600,00	73 450,00	73 450,00
2182	Matériel de transport	32 400,00	35 520,00	35 520,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 200,00	4 460,00	4 460,00
2184	Mobilier	5 000,00	19 700,00	19 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 200,00	204 520,00	204 520,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>1 824 519,69</b>	<b>1 178 000,00</b>	<b>1 178 000,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains		10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	1 434 519,69	917 000,00	917 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	390 000,00	250 000,00	250 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		1 000,00	1 000,00
	<b>Opérations d'équipement n° (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 335 941,17</b>	<b>2 704 616,25</b>	<b>2 704 616,25</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>17 500,00</b>	<b>17 500,00</b>
10223	T.L.E.		17 500,00	17 500,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>401 000,00</b>	<b>301 000,00</b>	<b>301 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	390 000,00	290 000,00	290 000,00
16818	Autres prêteurs	11 000,00	11 000,00	11 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>401 000,00</b>	<b>318 500,00</b>	<b>318 500,00</b>
<b>45...1</b>	<b>Opérations pour compte de tiers n° (6)</b>			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 736 941,17</b>	<b>3 023 116,25</b>	<b>3 023 116,25</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>69 600,00</b>	<b>149 500,00</b>	<b>149 500,00</b>
1321	Etat et établissements nationaux		13 500,00	13 500,00
1322	Régions	30 000,00		
1323	Départements	20 600,00	38 000,00	38 000,00
13251	GPF de rattachement		1 500,00	1 500,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	3 000,00		
1328	Autres	16 000,00	96 500,00	96 500,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>430 000,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>430 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	430 000,00	430 000,00	430 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>499 600,00</b>	<b>579 500,00</b>	<b>579 500,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 340 524,66</b>	<b>2 189 013,88</b>	<b>2 189 013,88</b>
10222	F.C.T.V.A.	250 000,00	223 009,63	223 009,63
10223	T.L.E.	20 037,19		
10226	Taxe d'aménagement		70 000,00	70 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 070 487,47	1 896 004,25	1 896 004,25
<b>138</b>	<b>Autres subventions d'investissement non transf.</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1381	Etat et établissements nationaux	500,00		
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 341 024,66</b>	<b>2 189 013,88</b>	<b>2 189 013,88</b>
<b>45...2</b>	<b>Opérations pour compte de tiers n° (5)</b>			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 840 624,66</b>	<b>2 768 513,88</b>	<b>2 768 513,88</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>352 800,00</b>	<b>451 600,00</b>	<b>451 600,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>296 000,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>305 000,00</b>
28051	Concessions et droits similaires	24 286,58	5 727,92	5 727,92
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 153,03	870,74	870,74
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 533,27	1 364,00	1 364,00
281311	Hôtel de ville	876,00	876,00	876,00
281312	Bâtiments scolaires	1 879,66	6 609,66	6 609,66
281316	Équipements du cimetières		690,00	690,00
281318	Autres bâtiments publics	108 703,23	122 046,63	122 046,63
28135	Installations générales, agencements, aménag. des construc.	6 857,46	10 361,51	10 361,51
28138	Autres constructions	14 584,10	14 584,11	14 584,11

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opération non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	------------------------------------	---	--	---------------------------------------	--------------	---------------------------

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	319 500,00	426 116,25	800,00	118 120,00	108 680,00	974 610,00
- Equipements municipaux (2)		426 116,25	800,00	118 120,00	108 680,00	974 610,00
- Equipements non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	318 500,00					
Dépenses d'ordre	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>349 500,00</b>	<b>426 116,25</b>	<b>800,00</b>	<b>118 120,00</b>	<b>108 680,00</b>	<b>974 610,00</b>
RAR N-1 et reports	0,00	64 907,02	2 171,40	3 538,04	3 164,60	293 501,64
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>349 500,00</b>	<b>491 023,27</b>	<b>2 971,40</b>	<b>121 658,04</b>	<b>111 844,60</b>	<b>1 268 111,64</b>
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	3 375 613,88	0,00	0,00	0,00	0,00	129 500,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>3 375 613,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 500,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	1 092 100,00	3 374 100,00	1 800,00	204 400,00	76 200,00	178 100,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 092 100,00</b>	<b>3 374 100,00</b>	<b>1 800,00</b>	<b>204 400,00</b>	<b>76 200,00</b>	<b>178 100,00</b>
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	4 730 000,00	161 000,00	0,00	138 000,00	97 000,00	18 500,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>4 730 000,00</b>	<b>161 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 000,00</b>	<b>97 000,00</b>	<b>18 500,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## Commune de FEGERSHEIM - Etat de la dette au 01 janvier 2017 - Art. 66111, 1641, 16818

N°	Année d'essai.	Organisme prêteur.	Objet	Durée	Taux. Indexation	Première échéance	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Estimation annulée 2017			OBSERVATIONS
									Intrêts 66	Capital 16	Somme	
5	2002	CLF DEXIA N°195665EUR restruc.ext. E. EL. FEG.		15 ans 2017	Fixe sur 3 ans puis EURIBOR 3 - 0,00 %	01/03/03	900 000	20 411	0	20 411	20 411	Dernière échéance 31/03/2017
16	2003	CREDIT MUTUEL - STRB réhab. E. EL. OHNHEIM		15 ans 2017	Variable EURIBOR 12 - 0,1500 %	31/03/04	400 000	33 766	46	33 766	33 812	Echéance trimestrielle (31/03 ; 30/06 ; 30/09 ; 31/12) Dernière échéance 31/12/2017
17	2003	CREDIT MUTUEL - FEG. réhab. E. EL. OHNHEIM		14 ans 2017	Fixe - 4,03 %	31/01/04	400 000	36 627	806	36 627	37 433	Echéance mensuelle le dernier jour de chaque mois Dernière échéance 31/12/2017
19	2008	C. C. M. ANDLAU - FEG.		20 ans 2027	Fixe - 3,95 %	01/07/07	800 000	487 315	18 671	39 376	58 047	Echéance trimestrielle (31/01 ; 30/04 ; 31/07 ; 31/10)
21	2007	Auberge au soleil d'or C. C. M. ANDLAU - FEG.		20 ans 2032	Fixe - 4,40 %	31/12/07	1 700 000	1 286 884	55 695	56 766	112 461	Echéance trimestrielle (31/03 ; 31/06 ; 30/09 et 30/12)
22	2009	Centre sportif et culturel Caisse des Dépôts et Consignations Auberge au soleil d'or		15 ans 2024	Fixe - 4,42 %	01/02/10	351 000	215 091	9 508	22 997	32 505	Versement des fonds au 30/09/2009 (après report de 3 mois par avenant). Ech. annuelle en février.
TOTALUX 1 (hors Maison de Retraite) ratios par habitant (5528)												
9	1997 et 1998	CREDIT MUTUEL Maison de Retraite		20 ans 2018	Variable LIVRET C.M.	30/09/98	4 551 000	2 080 095	84 726	209 943	294 669	
10	1998	CREDIT MUTUEL Maison de Retraite		20 ans 2017	Fixe - 5,90 %	30/09/98	518 327	376,28	15,3	36,0	53,3	Echéance trimestrielle (31/03 ; 30/06 ; 30/09 ; 31/12)
12	1998	ORGANIC (R.S.I.) Maison de Retraite		20 ans 2020	sans intérêts	dif.amort. 3 ans 35534	1 006 164	54 634	1 386	36 282	44 212	Echéance trimestrielle (31/03 ; 30/06 ; 30/09 ; 31/12) Dernière échéance 30/06/2017
13	1999	C.R.A.V. Maison de Retraite		20 ans 2019	sans intérêts	31/10/00	164 978	8 232	2 745	2 745	2 745	Echéance annuelle en avril
TOTALUX 2 (Maison de Retraite) ratios par habitant (5528)												
									2 346	90 528	92 874	
									0,4	16,4	16,8	
TOTALUX GENEBAUX 1+2 ratios par habitant (5528)									87 072	300 471	387 543	
									15,8	54,4	70,1	
									90 000	302 000	392 000	
BUDGET PRIMITIF 2017												



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**A6.1 - DETAIL DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser(N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal (2)
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>		431 000,00	0,00	348 500,00	I 348 500,00
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C</b>		431 000,00	0,00	348 500,00	II 348 500,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>	401 000,00	0,00	301 000,00	301 000,00
1641	Emprunts en euros	390 000,00		290 000,00	290 000,00
16818	Autres prêteurs	11 000,00		11 000,00	11 000,00
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>		0,00	0,00	17 500,00	17 500,00
<b>10</b>	<b>Dotation fonds divers et réserves</b>			17 500,00	17 500,00
10223	T.L.E.			17 500,00	17 500,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	0,00		0,00	0,00
<b>Transferts entre sections = C+D</b>		30 000,00		30 000,00	30 000,00
<b>Reprises sur autofinancement antérieur : (C)</b>		30 000,00		30 000,00	30 000,00
13913	Subventions d'équipement Département	23 200,00		23 200,00	23 200,00
13918	Autres subventions d'équipement	6 800,00		6 800,00	6 800,00
<b>Charges transférées (D) = E+F+G</b>		0,00		0,00	0,00
<b>Travaux en régie (E)</b>		0,00		0,00	0,00
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</b>		0,00		0,00	0,00
<b>Stocks (G)</b>		0,00		0,00	0,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
<b>Dépenses</b>	348 500,00		348 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Ne compléter cette colonne qu'en cas de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

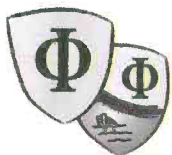
**Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser(N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(4) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

**COMMUNE DE FEGERSHAIM  
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS NOUVELLE DENOMINATION AU 01.01.2017	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.01.2017	EFFECTIF POURVU	TEMPS NON COMPLET
<b>Emploi fonctionnel</b>				
Directeur général des services	A	1	1	0
<b>Filière administrative</b>				
Collaborateur de Cabinet	A	1	1	0
Attaché	A	1	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur	B	3	3	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	0
Adjoint administratif	C	2	2	1
<b>Filière technique</b>				
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	0
Technicien	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6	5	0
Adjoint technique	C	11	10	3
<b>Filière médico-sociale</b>				
Educateur principal de jeunes enfants	B	2	2	1
Educateur de jeunes enfants	B	2	2	0
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	C	4	4	1
<b>Filière sociale</b>				
ATSEM principal 2ème classe	C	8	8	4
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	C	1	1	1
<b>Filière culturelle</b>				
Conservateur de bibliothèque	A	1	1	0
Assistant spéc. d'enseignem. Artist.2ème classe	B	1	1	1
Assistant de conservation	B	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique	B	15	15	15
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0
<b>Filière police municipale</b>				
Brigadier chef principal	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>75</b>	<b>73</b>	<b>27</b>



## Commune de Fegersheim Séance du Conseil Municipal

### Note synthétique relative au Compte administratif 2016 et au Budget primitif 2017

#### Article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget 2016, voté le 29 février 2016, s'équilibrait à 5.135.000 € en fonctionnement et 3.210.000 € en investissement. La commune a néanmoins bénéficié en 2016 d'une recette supplémentaire exceptionnelle, liée à une réévaluation des recettes fiscales. De ce fait, le résultat des écritures comptables de 2016 doit être ajusté, dans la mesure où ces recettes fiscales supplémentaires versées en 2015 n'ont été intégrées qu'en 2016 dans les écritures comptables. Ainsi, ces recettes, pour être bien identifiées, ont été constatées comme recettes exceptionnelles en 2016, pour un montant de 540.805 €.

En 2016, le compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de 1.896.004,25 € en fonctionnement et un excédent cumulé de 74.886,12 € en investissement. Le budget primitif proposé pour 2017 s'élève quant à lui à 5.387.000 € en section de fonctionnement et 3.600.000 € en section d'investissement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du compte administratif et du budget primitif sont retracées dans le tableau ci-joint.

Ces propositions prennent en compte une évolution favorable de la capacité d'endettement. En effet, la dette est constituée de 10 emprunts. Quatre d'entre eux prennent fin en 2017, dont deux en cours d'année. 5 sont à taux fixes, 3 sont à taux variables, et 2 sans intérêts.

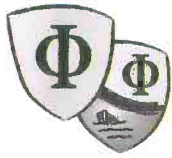
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2010 et la commune ne possède pas d'emprunt qui puisse être qualifié de toxique. La dette par habitant est passée de 471,32 € en 2016 à 399,96 € en 2017.

De ce fait, la capacité d'autofinancement nette de la commune (CAF), qui mesure la capacité de la collectivité à financer sur ses propres ressources ses investissements déduction faite de l'amortissement du capital de la dette, après une baisse entamée en 2013, augmente à nouveau en 2016, en raison en particulier de recettes exceptionnelles liées au surplus de recettes fiscales de 2015, encaissées en 2016. Elle était de 1.078.499 € en 2015 et 1.855.052 € en 2016.

Néanmoins, en faisant abstraction de ces recettes exceptionnelles, la CAF nette s'élèverait à 1.314.247 €, pour revenir à un niveau proche de 2012.

Par ailleurs, les recettes fiscales ont progressé, passant de 3.168.480 € en 2015 à 3.536.159 € en 2016. Dans ce contexte, il n'est pas prévu de modifier les taux des trois taxes directes locales. A titre de comparaison, Fegersheim dispose du 2<sup>ème</sup> plus faible taux de taxe d'habitation des 33 communes de l'Eurométropole et du 3<sup>ème</sup> plus faible taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le budget prend également en compte la poursuite de la diminution de la dotation globale de fonctionnement allouée par l'État, passée de 431.464 € en 2014 à 348.591 € en 2015 et 234.014 € en 2016. Selon la loi de finances pour 2017, la diminution devrait être limitée de moitié par rapport aux années précédentes, soit être d'environ 50.000 €.



## **Commune de Fegersheim**

### **Séance du Conseil Municipal**

En matière de dépenses de fonctionnement, la commune va poursuivre en 2017 ses efforts de suivi et de clarification des dépenses. Ainsi, un suivi plus fin des dépenses de fluides va être développé, pour chaque poste de dépense (bâtiment, éclairage public). De même, une prise en compte de l'évolution des charges de fonctionnement liée à la fois à l'externalisation des prestations mais aussi aux investissements réalisés ou à venir sera faite.

La commune devra également faire face aux contraintes réglementaires qui impactent la masse salariale. Cependant, il n'est pas possible à ce jour de mesurer l'impact en termes de ressources du transfert à la commune de la délivrance des cartes nationales d'identités, qui devront être gérées sur la station biométrique à compter du 27 mars 2017.

Les efforts tendant à une définition précise des investissements à réaliser seront poursuivis, afin d'assurer l'adéquation entre les projets et les ressources pouvant y être affectées, tant financières qu'humaines.

La plus grande part des investissements pour 2017 devrait concerner la mise en place d'un terrain synthétique de football, qui serait homologué en niveau 5 et devrait de ce fait faire l'objet de subventions de la part de la Ligue de Football. Sur le plan culturel, les études de transfert de la bibliothèque en cours devraient aboutir au lancement des marchés de travaux, incluant la mise aux normes de l'escalier intérieur de l'auberge « Au Soleil d'Or », qui est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, suite à un arrêté préfectoral du 13 décembre 2000.

Les études concernant l'aménagement du bâtiment sis 5 rue de l'Eglise à Ohnheim devraient se poursuivre, avec la présentation des offres des trois candidats retenus suite au concours de maîtrise d'œuvre, puis le choix d'un maître d'œuvre, et le lancement des procédures préalables à la mise en route des travaux.

La rénovation du centre sportif et culturel, entamée en 2014, serait poursuivie, avec la suite des réfections intérieures, notamment à l'école de musique et de danse, mais aussi des travaux d'amélioration d'isolation en particulier phonique en salle B, pour limiter le bruit subi par les riverains du bâtiment.

Plusieurs améliorations seraient également réalisées dans les écoles, en particulier la mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle de Fegersheim, permettant d'offrir un lieu couvert aux enfants et enseignants.

Une étude de rénovation de l'EHPAD a été lancée en début d'année, suite à un marché attribué l'an dernier. Elle vise à définir un programme d'ensemble à mener pour maintenir ce bâtiment dans un bon état.

D'une manière plus générale, la municipalité s'attache à assurer un entretien permanent du patrimoine communal, notamment des bâtiments, que ce soit par de nouveaux investissements, ou par des interventions des équipes techniques de la commune.

Enfin, les premiers mois de l'année 2017 verront la finalisation de l'opération d'amélioration du cœur de village, la mise en place d'un réseau fibre optique très haut débit pour desservir les bâtiments communaux, et la poursuite de l'amélioration de l'éclairage public, en liaison avec les travaux de voirie menés par l'Eurométropole de Strasbourg.

Commune de FEGERSHEIM - BP 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de Chap	Chapitres	BP 2016	BP + DM 2016	Réalisé au 08/02/2017	Taux de consommation des crédits	BP 2017	% éval / BP 2016	% éval / réalisé 2016
011	Charges à caractère général	1 481 000,00	1 557 000,00	1 357 816,34	87,21%	1 601 700,00	81,5%	17,96%
	Depenses pour les fournitures adm, produits entretien, alimentation, contrats de	2 370 000,00	2 370 000,00	2 341 080,18	98,78%	2 440 000,00	2,95%	4,23%
012	Charges de personnel et frais	295 700,00	295 700,00	268 668,45	90,86%	281 700,00	-4,73%	4,85%
65	Autres charges de gestion courantes							
	Redevances, loyers, indemnité/formations/frais de mission/cotisations élas, subvention ou CCAS, subventions aux associations, redevance DSP, etc.							
66	Charges financières	4 146 700,00	4 222 700,00	3 957 564,97	93,84%	4 323 400,00	4,26%	8,97%
67	Remboursement des intérêts d'emprunts	102 000,00	102 000,00	98 984,89	97,04%	90 000,00	-11,74%	-9,08%
68	Charges exceptionnelles	27 500,00	35 500,00	25 186,16	70,93%	7 000,00	-74,55%	-72,21%
69	Provisions pour risques courants	100 000,00	100 000,00	-	0,00%	100 000,00	0,00%	0,00%
014	Pénalité loi SRU + FPIC	110 000,00	100 000,00	98 696,78	98,70%	110 000,00	0,00%	11,45%
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement (011+012+65+66+67):</b>	<b>4 486 200,00</b>	<b>4 549 200,00</b>	<b>4 190 432,80</b>	<b>91,89%</b>	<b>4 630 400,00</b>	<b>3,21%</b>	<b>10,50%</b>
023	Virement à la section d'investissement	352 600,00	352 600,00	0,00%	0,00%	451 600,00	28,00%	
	C'est à l'investissement prévisionnel = recettes provisionnelles de fonctionnement - v est de consommation temporaire de la section de fonctionnement au pourcentage de consommation de la section de fonctionnement (023+08):	296 000,00	296 000,00	257 004,01	100,34%	305 000,00	3,04%	2,65%
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement (023+08):</b>	<b>648 600,00</b>	<b>648 600,00</b>	<b>257 004,01</b>	<b>45,78%</b>	<b>756 600,00</b>	<b>16,65%</b>	<b>154,76%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>	<b>5 135 000,00</b>	<b>5 209 000,00</b>	<b>4 447 436,81</b>	<b>86,15%</b>	<b>5 387 000,00</b>	<b>4,91%</b>	<b>30,08%</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de Chap	Chapitres	BP 2016	BP + DM 2016	Réalisé au 08/02/2017	Taux de consommation des crédits	BP 2017	Débit RAR 2016	% éval / BP 2016	% éval / réalisé 2016
20	Immobilisations incorporelles	51 000,00	51 000,00	2 483,80	5,26%	83 893,52	15 277,27	64,50%	3025,92%
	Frais d'étude, frais d'insertion, brevets, etc.	26 000,00	26 000,00	-	0,00%	26 000,00	-	-	-
204	Subventions d'équipement	523 200,00	523 200,00	390 124,21	74,57%	1 545 782,88	113 782,88	195,45%	296,23%
21	Immobilisations corporelles	2 178 800,00	2 178 800,00	1 464 793,61	67,23%	1 595 823,60	417 823,60	-26,76%	8,95%
	Achat terrains, plantation arbres, installations voirie, matériel et outillage, matériel de transport, mobilier, matériel de bureau et d'informatique, etc.								
23	Projets, travaux	2 779 000,00	2 779 000,00	1 837 601,62	66,98%	3 251 500,00	546 883,75	17,00%	75,04%
10	TIE / annulation sur exercice antérieur	401 000,00	454 000,00	452 456,70	99,66%	17 500,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	3 180 000,00	3 233 000,00	2 310 058,32	71,45%	3 180 000,00	0,00	-20,57%	-29,61%
	Remboursement de l'emprunt en capital	30 000,00	30 000,00	29 909,65	99,70%	30 000,00	546 883,75	13,26%	54,54%
040	Amortissement de subventions							0,00%	0,30%
	Amortissement de subventions d'investissement qui génèrent des recettes de fonctionnement.								
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement (040):</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>	<b>99,70%</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,30%</b>
007	Déficit d'exécution de la section d'investissement								
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :</b>	<b>3 210 000,00</b>	<b>3 263 000,00</b>	<b>2 339 967,97</b>	<b>71,71%</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>546 883,75</b>	<b>12,15%</b>	<b>59,86%</b>

Hors RAR 3 053 114,25

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de Clap	Chapitres	BP 2016	BP + DM 2016	Réalisé au 08/02/2017	Taux de réalisation	BP 2017	% éval / BP 2016	% éval / réalisés 2016
013	Atténuation de charges	108 000,00	108 000,00	173 485,21	160,73%	100 000,00	-7,41%	-42,39%
	Remboursements pour mise à disposition du personnel, remboursements matériels, etc.	264 900,00	264 900,00	323 045,93	121,95%	289 000,00	9,10%	-10,54%
70	Ventes des services et du domaine	4 031 000,00	4 105 000,00	4 578 701,77	111,54%	4 379 000,00	8,63%	-4,36%
73	Impôts et taxes	521 400,00	521 400,00	528 015,64	101,27%	409 000,00	-21,56%	-32,54%
74	Dotations État et autres CTI, Subventions de fonctionnements, etc.	172 700,00	172 700,00	179 437,14	103,90%	173 000,00	0,17%	-3,59%
75	Autres produits de gestion courantes	5 098 000,00	5 172 000,00	5 782 785,69	111,81%	5 350 000,00	4,94%	-7,48%
76	Revenus d'immobilisables, loyers ruraux, etc.	2 000,00	2 000,00	2 416,80	120,84%	2 000,00	0,00%	-17,25%
77	Produits financiers	5 000,00	5 000,00	568 328,92	11366,58%	5 000,00	0,00%	-991,2%
	Intérêts du compte à terme							
	Produits exceptionnels							
	Remboursements initiaux + subvention Comenius - solde							
042	Total recettes réelles de fonctionnement (013+70+73+74+75+76+77)	5 105 000,00	5 179 000,00	6 353 531,41	122,63%	5 357 000,00	4,94%	-15,68%
	Amortissement de subventions	30 000,00	30 000,00	29 909,65	99,70%	30 000,00	0,00%	0,30%
	Amortissement de subventions d'investissement qui génèrent des dépenses d'investissement.							#DIV/0!
	Total recettes d'ordre de fonctionnement (777)	30 000,00	30 000,00	29 909,65	99,70%	30 000,00	0,00%	0,30%
002	Excédent d'exécution de la section de fonctionnement							
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 135 000,00 €</b>	<b>5 209 000,00 €</b>	<b>6 383 441,06 €</b>	<b>122,55%</b>	<b>5 387 000,00 €</b>	<b>4,91%</b>	<b>-15,61%</b>
	Résultat de la section de fonctionnement 2016	1 896 004,25						
	Pour mémoire résultat 2015	1 070 487,47						

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de Clap	Chapitres	BP 2016	BP + DM 2016	Réalisé au 08/02/2017	Taux de réalisation	BP 2017	% éval / BP 2016	% éval / réalisés 2016
13	Subventions d'investissement (hors 138)	71 100,00	71 100,00	27 263,49	38,33%	149 500,00	110,27%	448,35%
16	Emprunts et dettes assimilées	430 000,00	430 000,00			430 000,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	501 100,00	501 100,00	27 263,49	5,44%	579 500,00	15,65%	2025,55%
FCTVA, TIE		270 037,19	323 037,19	300 451,78	93,01%	293 009,63	8,51%	-2,48%
1068	Excédent de fonctionnement capital	1 070 487,47	1 070 487,47	1 070 487,47	100,00%	1 896 004,25	77,12%	771,2%
138	Autres subvention d'invest non transférables	500,00	500,00	572,00	114,40%			
	Subvention d'investissement d'organismes culture que l'Etat et les CT							
	Total recettes financières (10+1068)	1 341 024,66	1 394 024,66	1 371 511,25	98,50%	2 189 013,88	63,23%	59,61%
	Virement de la section de fonctionnement	1 842 124,66	1 893 124,66	1 398 774,74	73,81%	2 768 513,88	50,29%	97,92%
	Virement de la section de fonctionnement	352 800,00	352 800,00		0,00%	431 600,00	28,00%	
	Chapitres d'ordre							
15 + 19	Chapitres d'ordre	296 000,00	296 000,00	297 004,01	100,34%	305 000,00	3,04%	2,69%
	Permet de constater les plus ou moins values de gestion							
040	Opération d'ordre entre sections	648 800,00	648 800,00	297 004,01	45,78%	756 600,00	16,62%	154,74%
	Cela génère également des dépenses de fonctionnement (notamment déductions aux amortissements)							
	Total recettes d'ordre d'investissement (021+19+28)	719 073,34	719 073,34	719 073,34	100,00%	74 886,12	-89,59%	
007	Excédent d'exécution de la section d'investissement							
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 210 000,00 €</b>	<b>3 253 000,00 €</b>	<b>1 696 778,75 €</b>	<b>51,97%</b>	<b>3 600 000,00 €</b>	<b>12,15%</b>	<b>112,99%</b>
	2016 : Résultat d'investissement de l'exercice (Recettes - Dépenses)	-444 189,22						
	Résultat 2015 reporté	719 073,34						
	2016 : Résultat global de la section d'investissement	74 886,12						

## Dépenses d'investissement - BP 2017

### DIFFUSE POUR INFORMATION

Fonct	Chap	Cpte	Objet	Prog.	RAR 2016	BP 2017	RAR + BP Arbitré	
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>						<b>23 812,20</b>	<b>387 700,00</b>	<b>411 512,20</b>
01	10	10223	10223-TLE (annulation s/exercice antérieur)			17 500,00	17 500,00	
01	13	1391	Amortissement subventions			30 000,00	30 000,00	
01	16	16%	Remboursement du capital des emprunts			301 000,00	301 000,00	
020	20	2051	Logiciels		6 234,00	9 000,00	15 234,00	
824	21	2111	Achats de terrains			1 000,00	1 000,00	
020	21	2183	Matériel informatique		14 482,20		14 482,20	
020	21	2184	Mobilier			1 700,00	1 700,00	
821	21	2152	Signalétique voirie		3 096,00	26 500,00	29 596,00	
01	23	238	Avances sur marché			1 000,00	1 000,00	
<b>ANIMATION CULTURE</b>						<b>5 983,92</b>	<b>3 000,00</b>	<b>8 983,92</b>
024	21	2188	Achat tonnelles		5 983,92	3 000,00	8 983,92	
<b>CAVEAU - AUBERGE</b>						<b>25 758,66</b>	<b>470 000,00</b>	<b>495 758,66</b>
024	21	2188	Rideaux caveau			10 000,00	10 000,00	
70	23	2313	Transfert bibliothèque	176	25 758,66	460 000,00	485 758,66	
<b>PERISCOLAIRE</b>							<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>
251	21	2188	Equipements pour enfants			2 500,00	2 500,00	
<b>BATIMENTS</b>						<b>59 073,18</b>	<b>487 416,25</b>	<b>546 489,43</b>
020	20	2031	Sch2ma d'accessibilité des bâtiments	380	5 940,00	52 416,25	58 356,25	
411	21	2118	Solde étude prog. Football	363	1 919,00		1 919,00	
324	21	21318	Travaux Eglise Fegersheim	358		50 000,00	50 000,00	
324	21	21318	Travaux Eglise Ohnheim			20 000,00	20 000,00	
020	21	2188	Plan sécurité écoles			25 000,00	25 000,00	
412	23	2312	Terrain de tennis			10 000,00	10 000,00	
020	23	2313	Travaux divers bâtiments	315/323/373	19 816,18	55 000,00	74 816,18	
020	23	2313	5 rue de l'Eglise	379	25 458,00	270 000,00	295 458,00	
411	23	2313	Vestiaires football	381	5 940,00	5 000,00	10 940,00	
<b>BIBLIOTHEQUE</b>							<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
321	20	2051	Logiciels			6 000,00	6 000,00	
<b>CAFE</b>						<b>65 679,60</b>		<b>65 679,60</b>
70	21	21318	Travaux Café de Charlotte	325	65 679,60		65 679,60	
<b>COMMUNICATION</b>								
<b>CENTRE SPORTIF ET CULTUREL</b>						<b>285 642,64</b>	<b>959 610,00</b>	<b>1 245 252,64</b>
411	21	2128	Terrain synthétique			750 000,00	750 000,00	
411	21	2135	Agencements intérieurs CSC		1 376,39	69 610,00	70 986,39	
411	21	2152	Signalétique extérieure CSC			5 000,00	5 000,00	
411	21	2188	Divers achats, dont arrosage terrain d'honneur		326,40	65 000,00	65 326,40	
411	23	2313	Chauffage CSC	328	277 819,85		277 819,85	
411	23	2313	Eclairage piste d'athlétisme	378	6 120,00	70 000,00	76 120,00	
<b>ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE</b>						<b>3 164,60</b>	<b>32 680,00</b>	<b>35 844,60</b>
311	20	2051	Logiciels			200,00	200,00	
311	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			1 000,00	1 000,00	
311	21	2188	Acquisitions	352	35,00	9 320,00	9 355,00	
311	23	2313	Travaux		3 129,60	22 160,00	25 289,60	
<b>ECOLE ELEMENTAIRE OHNHEIM</b>						<b>2 701,63</b>	<b>42 100,00</b>	<b>44 801,63</b>
212	21	21312	Travaux	350	2 701,63	36 240,00	38 941,63	
212	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			2 260,00	2 260,00	
212	21	2184	Mobilier			2 600,00	2 600,00	
212	21	2188	Autres immobilisations corporelles			1 000,00	1 000,00	
<b>ECOLE ELEMENTAIRE FEGERSHEIM</b>							<b>3 100,00</b>	<b>3 100,00</b>
212	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			500,00	500,00	
212	21	2184	Mobilier			2 600,00	2 600,00	
<b>ECOLE MATERNELLE FEGERSHEIM</b>						<b>356,41</b>	<b>57 100,00</b>	<b>57 456,41</b>
211	21	2184	Mobilier			600,00	600,00	
211	21	2188	Acquisitions			56 500,00	56 500,00	
211	23	2313	2313-Constructions	236	356,41		356,41	
<b>ECOLE MATERNELLE OHNHEIM</b>							<b>13 320,00</b>	<b>13 320,00</b>
211	21	2182	Achat vélos			520,00	520,00	
211	21	2184	Mobilier			2 300,00	2 300,00	
211	21	2188	Acquisitions			500,00	500,00	
211	23	2313	Rénovation réseau eau pluviale	332		10 000,00	10 000,00	
<b>ENVIRONNEMENT - URBANISME</b>								
<b>ESPACES VERTS</b>						<b>1 680,00</b>	<b>37 100,00</b>	<b>38 780,00</b>
823	21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes			16 500,00	16 500,00	
823	21	2158	Outillage			19 000,00	19 000,00	
823	21	2188	Acquisitions		1 680,00	1 600,00	3 280,00	
<b>EHPAD</b>						<b>14 352,00</b>	<b>71 840,00</b>	<b>86 192,00</b>
61	204	204172	Subvention pour groupe électrogène			26 000,00	26 000,00	
61	21	21318	Plateforme pour groupe électrogène	345		26 000,00	26 000,00	
61	23	2313	Réfection toiture		14 352,00	19 840,00	34 192,00	
<b>NOUVELLES ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>						<b>480,00</b>		<b>480,00</b>
251	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		480,00		480,00	

## Dépenses d'investissement - BP 2017

### DIFFUSE POUR INFORMATION

Fonct	Chap	Cpte	Objet	Prog.	RAR 2016	BP 2017	RAR + BP Arbitré
<b>POINT PETITE ENFANCE</b>						<b>35 800,00</b>	<b>35 800,00</b>
64	21	2135	Travaux	346		17 500,00	17 500,00
64	21	2184	Mobilier			9 300,00	9 300,00
64	21	2188	Acquisitions			4 000,00	4 000,00
64	23	2313	Etude pour extension			5 000,00	5 000,00
<b>RELAIS ASSISTANTS MATERNELS</b>					<b>931,87</b>	<b>2 600,00</b>	<b>3 531,87</b>
64	20	2051	Logiciels		931,87	1 000,00	1 931,87
64	21	2184	Mobilier			600,00	600,00
64	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			700,00	700,00
	21	2188	Acquisitions			300,00	300,00
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>						<b>89 450,00</b>	<b>89 450,00</b>
810	21	2158	Matériel			54 450,00	54 450,00
810	21	2182	Tracteur pr terrain synthétique	361		35 000,00	35 000,00
<b>VOIRIE</b>					<b>55 095,64</b>	<b>351 000,00</b>	<b>406 095,64</b>
821	21	2128	Sols aires de jeux			76 000,00	76 000,00
821	21	2151	Réseaux de voirie		16 022,74		16 022,74
821	21	2188	Barrières en bois pour parcs ruches et station pompage			10 000,00	10 000,00
821	21	2188	Provision pour sinistres	366		15 000,00	15 000,00
814	23	2315	Matériel et outillage techniques		6 360,00		6 360,00
814	23	2315	Eclairage public	318	32 712,90	250 000,00	282 712,90
<b>POLICE MUNICIPALE</b>					<b>2 171,40</b>	<b>800,00</b>	<b>2 971,40</b>
112	21	2188	2188-Autres immobilisations corporelles			800,00	800,00
112	20	2051	2051-Concessions et droits similaires		2 171,40		2 171,40
<b>TOTAUX GENERAUX</b>					<b>546 883,75</b>	<b>3 053 116,25</b>	<b>3 600 000,00</b>



**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 22	Absents : 07 Procurations : 06

**8. Evolution de la plate-forme « Alsace Marchés Publics ».**

Dans la perspective d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises et d'optimiser leurs achats, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération ont créé une plate-forme dématérialisée commune dédiée aux marchés publics, mise en service en octobre 2012.

Elle permet notamment aux entreprises d'accéder plus facilement à la commande publique, en pouvant consulter sur un même espace électronique l'ensemble des annonces de marchés publics lancées par les collectivités fondatrices et utilisatrices en Alsace.

La plate-forme, dénommée « Alsace Marchés Publics », a été, à compter du second semestre 2013, ouverte gratuitement par délibérations concordantes des membres fondateurs à de nouvelles collectivités (communes et intercommunalités d'Alsace).

La commune de Fegersheim a adhéré à cette plate-forme suite à une délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2013.

La plate-forme est hébergée et maintenue par la société ATEXO, dont le marché arrivera à échéance au 31 août 2017.

L'outil actuel se développe en permanence. Ainsi, il est désormais utilisé par plus de 250 collectivités alsaciennes et 10 000 entreprises, et il a permis d'accroître tant la dématérialisation des procédures que le nombre d'offres remises en réponse aux marchés publics. Ce développement a été accompagné par de nombreuses rencontres organisées avec les entreprises locales visant à promouvoir les services qui leur sont offerts par Alsace Marchés Publics. Un nouveau service a également été développé permettant les échanges dématérialisés, sécurisés et horodatés avec les entreprises en cours d'exécution des contrats.

**I. Renouvellement du marché afin de bénéficier d'un prestataire pour assurer l'hébergement, la maintenance et le développement de la plate-forme mutualisée Alsace Marchés Publics**

Afin d'assurer la continuité de la plateforme, il est proposé de relancer une consultation, sous forme de procédure concurrentielle avec négociation, en application de l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre issu de la consultation serait d'une durée de deux ans reconductible une fois et porterait sur l'hébergement, la maintenance et le développement de la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics.

## 8. Evolution de la plate-forme « Alsace Marchés Publics ». – suite -

### II. Conclusion d'un nouveau groupement de commandes.

Par ailleurs, dans le contexte de fusion des régions Alsace Champagne-Ardenne et Lorraine, la Région Grand Est a souhaité poursuivre son implication dans Alsace Marchés Publics en interfaçant celle-ci avec l'outil qu'elle possède en propre.

De ce fait, s'agissant de répondre à un besoin partagé par les collectivités fondatrices d'Alsace Marchés publics, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Cet achat groupé présente les avantages suivants :

- il permet d'assurer la continuité de la plateforme créée en 2012 et de poursuivre la dynamique qu'elle a impulsée auprès du secteur économique alsacien,
- il répond à la volonté des collectivités d'homogénéiser et de mutualiser leurs pratiques d'achats afin de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique,
- il permet de sécuriser et d'optimiser les pratiques d'achat des collectivités, notamment des plus petites structures,
- il s'inscrit dans un contexte de modernisation de l'administration, qui se caractérise notamment par le développement de la dématérialisation des procédures et des échanges pour répondre aux obligations posées par la réglementation des marchés publics en octobre 2018.

A cette fin, il a été proposé aux collectivités qui ont le plus utilisé à titre gratuit la plateforme depuis 2013 (en nombre de mises en concurrence effectuées) de rejoindre le groupement de commandes, en participant financièrement à son fonctionnement, moyennant une contribution forfaitaire évaluée au prorata de leur utilisation de la plateforme.

Ces nouveaux membres bénéficieraient en contrepartie de services exclusifs de la plateforme dont ne peuvent se prévaloir les utilisateurs à titre gratuit, à savoir : l'utilisation d'un module spécifique « gestion du contrat » pour l'exécution dématérialisée de leurs marchés publics, le dispositif « marchés publics simplifiés » et une visibilité sur les supports de communication de la plateforme.

Depuis son adhésion, la commune de Fegersheim a ainsi créé 35 consultations sur la plate-forme depuis sa création.

La convention de groupement en annexe propose une répartition financière des différents membres du groupement aux dépenses liées à l'exécution du marché comme suit :

Pour les membres fondateurs (hors forfaits) :

- la Région Grand Est : 1/5ème,
- le Département du Haut-Rhin : 1/5ème,
- le Département du Bas-Rhin : 1/5ème,
- la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/5ème,
- la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/5ème (étant entendu que chacun de ses deux membres contribuera de manière distincte pour 1/10ème chacun).

Pour les autres membres qui versent une contribution forfaitaire :

- La commune de Fegersheim : 1 000 euros,
- Habitation Moderne : 2 000 euros,
- La Ville d'Haguenau : 1 500 euros,
- La Communauté de Communes de la Région de Haguenau : 1 500 euros,
- La Ville de Hœnheim : 2 000 euros,
- La Ville d'Illkirch-Graffenstaden : 2 000 euros,
- La Ville de Lingolsheim : 1 000 euros,
- La Ville de Molsheim : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 2 000 euros,

8. Evolution de la plate-forme « Alsace Marchés Publics ». – suite -

- La Ville de Saverne : 1 000 euros,
- La Communauté de Communes de la Région de Saverne : 1 000 euros,
- La Ville de Sélestat et pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat : 3 000 euros,
- Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle : 4 000 euros,
- L'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin : 3 000 euros.

Dans le cas où de nouveaux membres financeurs rejoindraient le groupement de commandes, avant la date limite de réception des offres pour la passation du marché faisant l'objet dudit groupement, leur participation financière serait constatée par un avenant à la convention, qui fixerait le montant forfaitaire dû pour chaque nouveau membre. Le restant des dépenses (hors forfaits) devant être acquitté par les membres fondateurs selon la règle du 1/5<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
**décide** de rejoindre le groupement de commandes constitué pour le renouvellement de la plate-forme « Alsace Marchés publics », permettant de bénéficier des services exposés ci-dessus,  
**accepte** la prise en charge des frais y afférant tels qu'exposés,  
**donne mandat** à M. le Maire ou son représentant aux fins de signer tout acte relatif à ce groupement de commandes.



Le Maire

Thierry SCHAAL

*PJ Convention constitutive d'un groupement de commandes*



## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Groupement de commandes entre :

- la Région Grand-Est, membre fondateur, représentée par M. Philippe RICHERT,
  - le Département du Bas-Rhin, membre fondateur, représenté par M. Frédéric BIERRY,
  - le Département du Haut-Rhin, membre fondateur, représenté par M. Eric STRAUMANN,
  - la Ville de Strasbourg, membre fondateur, représentée par M. Roland RIES,
  - l'Eurométropole de Strasbourg, membre fondateur, représentée par M. Robert HERRMANN,
  - la Ville de Mulhouse, membre fondateur, représentée par M. Jean ROTTNER,
  - Mulhouse Alsace Agglomération, membre fondateur, représentée par M. Fabian JORDAN,
- Et
- La Ville de Fegersheim, représentée par M. Thierry SCHAAL,
  - Habitation Moderne, représenté par M. Philippe BIES,
  - La Ville d'Haguenau, représentée par M. Claude STURNI,
  - La Communauté de Communes de la Région de Haguenau, représentée par M. Claude STURNI,
  - La Ville de Hœnheim, représentée par M. Vincent DEBES,
  - La Ville d'Illkirch-Graffenstaden, représentée par M. Claude FROEHLY,
  - La Ville de Lingolsheim, représentée par M. Yves BUR,
  - La Ville de Molsheim, représentée par M. Laurent FURST,
  - La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, représentée par M. Laurent FURST,
  - La Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn, représentée par M. Jean-Marie HAAS
  - La Ville de Saverne, représentée par M. Stéphane LEYENBERGER
  - La Communauté de Communes de la Région de Saverne, représentée par M. Pierre KAETZEL,
  - La Ville de Sélestat, représentée par M. Marcel BAUER,
  - Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, représenté par M. Denis HOMMEL,
  - L'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin, représenté par M. Jean-Louis HOERLE,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes ;

Vu la délibération de la Région Grand-Est en date du...

Vu la délibération du Département du Bas-Rhin en date du ...

Vu la délibération du Département du Haut-Rhin en date du ...

Vu la délibération de la Ville de Strasbourg en date du ...

Vu la délibération de l'Eurométropole de Strasbourg en date du ...

Vu la délibération de la Ville de Mulhouse en date du ...

Vu la délibération de Mulhouse Alsace Agglomération en date du ...

Vu la délibération de la Ville de Fegersheim en date du ...

Vu la décision d'Habitation Moderne en date du ...

Vu la délibération de la Ville d'Haguenau en date du ...

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau en date du ...

Vu la délibération de la Ville de Hœnheim en date du ...

Vu la délibération de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden en date du ...

Vu la délibération de la Ville de Lingolsheim en date du ...

Vu la délibération de la Ville de Molsheim en date du ...

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig en date du ...

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn en date du ...

Vu la délibération de la Ville de Saverne en date du ...

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Région de Saverne en date du ...

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale de Saverne en date du ...

Vu la délibération de la Ville de Sélestat en date du ...

Vu la délibération du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle en date du ...

Vu la décision de l'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin en date du ...

Il est convenu ce qui suit :



## **Article 1 : Objet du groupement de commandes.**

Le groupement de commandes est constitué par la présente convention dans les conditions visées par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de la passation d'un marché portant sur l'achat de prestations de services afin d'héberger, maintenir et développer la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics.

## **Article 2 : Membres du groupement.**

### **2.1 : Obligations des membres.**

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre les informations nécessaires à la rédaction des cahiers des charges en fonction des modalités et délais fixés par le coordonnateur ;
- valider les documents de la consultation établis par le coordonnateur dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- participer au financement des marchés attribués conformément à l'article 2.2 de la présente convention.

#### *2.1.1 : Définition des besoins.*

Les membres déterminent la nature et l'étendue des besoins à satisfaire.

Le coordonnateur en recense les éléments selon les modalités prévues à l'article 4 de la présente convention.

#### *2.1.2 : Signature, notification et exécution des marchés.*

Le coordonnateur désigné à l'article 5.1 de la présente convention est habilité par les membres à signer, notifier et exécuter les marchés correspondants.

### **2.2 : Financement.**

Chaque membre fondateur s'engage à participer aux dépenses liées à l'exécution des marchés attribués dans le cadre de la présente convention selon la clé de répartition suivante :

- la Région Grand-Est : 1/5<sup>ème</sup>
- le Département du Haut-Rhin : 1/5<sup>ème</sup>
- le Département du Bas-Rhin : 1/5<sup>ème</sup>
- la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/5<sup>ème</sup>
- la Ville de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération: 1/5<sup>ème</sup> (étant entendu que chacun de ses deux membres contribuera de manière distincte pour 1/10<sup>ème</sup> chacun)

Les autres membres acquittent auprès du coordonnateur du groupement une participation forfaitaire et annuelle, selon la clé de répartition suivante :

- La Ville de Fegersheim : 1 000 euros
- Habitation Moderne : 2 000 euros
- La Ville d'Haguenau : 1 500 euros
- La Communauté de Communes de la Région de Haguenau : 1 500 euros
- La Ville de Hœnheim : 2 000 euros
- La Ville d'Illkirch-Graffenstaden : 2 000 euros
- La Ville de Lingolsheim : 1 000 euros
- La Ville de Molsheim : 1 000 euros



- La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 1 000 euros
- La Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 2 000 euros
- La Ville de Saverne : 1 000 euros
- La Communauté de Communes de la Région de Saverne : 1 000 euros
- La Ville de Sélestat et pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat : 3 000 euros
- Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle : 4 000 euros
- L'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin : 3 000 euros

Dans le cas où de nouveaux membres fondateurs rejoindraient le groupement de commandes, avant la date limite de réception des offres pour la passation du marché faisant l'objet dudit groupement, leur participation financière sera constatée par un avenant à la présente convention, qui fixera le montant forfaitaire dû pour chaque nouveau membre. Le restant des dépenses (hors forfaits) devant être acquitté par les membres fondateurs selon la règle du 1/5<sup>ème</sup>.

S'agissant de dépenses répondant spécifiquement à une demande d'activation formulée par un des membres du groupement telles que la mise en place de connecteurs entre la plate-forme Alsace Marchés Publics et des outils informatiques spécifiques à la collectivité concernée, le membre fondateur prendra à sa charge l'intégralité des coûts.

### **2.3 : Adhésion.**

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de son assemblée délibérante approuvant la présente convention. Une copie de la délibération est notifiée aux autres membres.

De nouveaux membres peuvent rejoindre le groupement de commandes avant la fin du délai de réception des offres pour la passation du marché concernant le présent groupement d'achats. L'adhésion est constatée par les membres fondateurs au moyen d'un avenant à la convention de groupement, qui fixe notamment les modalités financières forfaitaires des nouveaux membres. Ce dernier doit, par délibération de son assemblée délibérante, approuver la présente convention et l'avenant.

Ces nouveaux membres auront accès aux services électroniques qui sont réservés aux membres fondateurs, et non accessibles aux utilisateurs à titre gratuit de la plateforme.

### **2.4 : Retrait.**

Les membres peuvent à tout moment se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité. La délibération est notifiée aux autres membres.

D'un point de vue financier, le membre qui se retire ne reste tenu à l'égard du groupement qu'à hauteur de son engagement sur les dépenses effectuées par le coordonnateur au jour de la notification de sa décision aux autres membres, ou pour sa participation forfaitaire sur l'année en cours (d'exécution du marché).

Tout retrait d'un membre du groupement donnera lieu à la conclusion d'un avenant à la présente convention.

### **2.5 : Modification de la nature juridique des membres.**

En cas de modification de la nature juridique d'un membre du groupement (fusion, ...), un avenant sera conclu à la présente convention.



### **Article 3 : Définition des besoins.**

Les besoins sont définis dans le cahier des charges arrêté d'un commun accord par les membres du groupement.

Le coordonnateur en recense les éléments.

### **Article 4 : Procédures de passation des marchés.**

Les procédures de passation des marchés retenues par les membres du groupement sont celles prévues aux articles 25 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **Article 5 : Coordonnateur du groupement de commandes.**

#### **5.1 Désignation du coordonnateur.**

La Région Grand-Est est désignée coordonnateur du présent groupement de commandes pour les opérations de passation du marché relatif à l'hébergement, maintenance et développement de la plate-forme mutualisée Alsace Marchés Publics.

Son siège est situé à la Maison de la Région, 1 Place Adrien-Zeller, 67070 STRASBOURG cedex.

Le coordonnateur fournira tout document administratif, financier et technique se rapportant à sa mission, sur simple demande des autres membres du groupement.

Le Département du Haut-Rhin assurera la mission de coordination à compter des opérations de signature du marché précédemment nommé.

Son siège est situé 100 avenue d'Alsace BP 20351, 68006 COLMAR cedex.

Le Département du Haut-Rhin poursuivra sa mission de coordination durant une période de deux ans, soit jusqu'au 31 août 2019.

A l'issue de cette période, la mission de coordination sera confiée à un autre membre du groupement expressément désigné par un avenant à la présente convention.

#### **5.2 Missions du coordonnateur.**

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

A ce titre, il :

- élabore l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins qui ont été définis de façon concertée par les membres du groupement ;
- met en œuvre les procédures de passation des marchés conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;





- exécute les marchés de mise en œuvre et de gestion de la plateforme.

La mission du coordonnateur s'achèvera après exécution de tous les marchés nécessaires à la réalisation de l'objet indiqué à l'article 2 de la présente convention.

Il est donné mandat au coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte des membres du groupement, aussi bien en tant que demandeur qu'en tant que défendeur dans le cadre strict de sa mission. Toute action sera subordonnée à un accord des membres du groupement.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

#### *5.2.1: organisation des opérations de sélection des cocontractants.*

Il assure l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, à savoir notamment :

- définition de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- rédaction du dossier de consultation des entreprises, dont définir les critères d'analyse des offres ;
- rédaction et envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution ;
- envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises ;
- convocation et réunion de la commission d'appels d'offres, dont il assure le secrétariat ;
- réception et analyse des candidatures et des offres ;
- informations des candidats du sort de leurs candidatures et offres ;
- rédaction du rapport de présentation du pouvoir adjudicateur prévu à l'article 105 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le cas échéant ;
- signature et notification des marchés.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informés les membres du groupement sur les conditions de déroulement de la procédure de passation du marché, et en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

#### *5.2.2: Exécution du marché.*

Au titre du suivi de l'exécution des marchés (article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics), le coordonnateur est notamment chargé au nom des autres membres du groupement :

- de la mise en œuvre d'éventuelles mesures coercitives envers le ou les prestataires (mises en demeure, pénalités diverses, résiliation...),



- de mandater les sommes dues aux titulaires des marchés,
- de la conclusion d'éventuelles modifications de contrat nécessaires à la satisfaction des besoins.

Le coordonnateur effectue auprès de chaque membre du groupement les appels de fonds nécessaires au paiement des marchés.

#### *5.2.3: Vérification des prestations.*

Le coordonnateur réalise la vérification des prestations et prend la décision de les réceptionner, de les ajourner ou de les rejeter, conformément aux stipulations du marché.

#### **Article 6 : La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement.**

En application de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales, sont membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifiquement créée pour les marchés relatifs aux besoins recensés dans la présente convention :

- un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre fondateur du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur, désigné expressément à l'article 5.1 de la présente convention.

Elle délibère valablement dans les conditions fixées aux articles L1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et choisit les titulaires des marchés dans le respect des dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le comptable public du coordonnateur du groupement ainsi que le représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités.



#### **Article 7 : Fin du groupement.**

La présente convention, et corrélativement les missions du coordonnateur, prennent fin au terme de l'exécution de tous les marchés nécessaires à la satisfaction des besoins décrits à l'article 1.

#### **Article 8 : Frais de gestion des procédures.**

Les frais de fonctionnement du groupement (publicité, frais d'insertion des avis de marché, reprographie, etc....) sont à la charge du coordonnateur.

#### **Article 9 : Modifications de l'acte constitutif.**

Toute modification du présent acte doit faire l'objet d'un avenant approuvé dans les mêmes termes par chacun des membres du groupement. Les décisions des assemblées délibérantes autorisées des membres sont notifiées aux autres membres. La modification ne prend effet que lorsque tous les membres auront approuvé les modifications.

#### **Article 10 : Mesures d'ordre.**

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de membres, dont notamment :

- 1 exemplaire pour la Région Grand Est
- 1 exemplaire pour le Département du Haut-Rhin
- 1 exemplaire pour le Département du Bas-Rhin
- 1 exemplaire pour la Ville de Strasbourg
- 1 exemplaire pour l'Eurométropole de Strasbourg
- 1 exemplaire pour la Ville de Mulhouse
- 1 exemplaire pour Mulhouse Alsace Agglomération
- 1 exemplaire pour la Ville de Fegersheim
- 1 exemplaire pour Habitation Moderne
- 1 exemplaire pour la Ville d'Haguenau
- 1 exemplaire pour la Communauté de Communes de la Région de Haguenau
- 1 exemplaire pour la Ville de Hœnheim
- 1 exemplaire pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden
- 1 exemplaire pour la Ville de Lingolsheim
- 1 exemplaire pour la Ville de Molsheim
- 1 exemplaire pour la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
- 1 exemplaire pour la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn
- 1 exemplaire pour la Ville de Saverne
- 1 exemplaire pour la Communauté de Communes de la Région de Saverne
- 1 exemplaire pour la Ville de Sélestat
- 1 exemplaire pour le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle
- 1 exemplaire pour l'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin



**Grand Est**  
LE DÉPARTEMENT AU SERVICE DE LA RÉGION



Conseil départemental  
**Haut-Rhin**



Strasbourg.eu

### Article 11 : Recours.

Les litiges susceptibles de naître entre les membres à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les membres du groupement sont tenus d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion, un arrangement amiable est convenu, ou il peut être décidé de faire appel à une mission de médiation désignée par le Tribunal administratif de Strasbourg, par application des articles L 213-1 à L.213-10 du Code de justice administrative. Toute action contentieuse postérieure devra être introduite devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en 24 exemplaires à STRASBOURG, le

**COMMUNE DE FEGERSCHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 22	Absents : 07 Procurations : 06

**9. Marché 2017-01 : Nettoyage intérieur des bâtiments communaux.**

Depuis 2016, la commune de Fegersheim expérimente l'externalisation des prestations de nettoyage dans trois bâtiments communaux : les deux écoles maternelles et le centre sportif et culturel.

A l'issue de cette expérimentation, il est nécessaire de formaliser ces prestations dans le cadre d'un marché public.

De ce fait, un appel à concurrence a été lancé. Il s'agit d'un accord-cadre, sans minimum ni maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre d'une procédure formalisée conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Cet accord-cadre est conclu pour une durée d'1 an, valable à compter de la date de notification du marché, renouvelable deux fois pour la même durée.

L'avis d'appel à candidature a été envoyé à la publication le 27 décembre 2016. Le délai de remise des plis était fixé au 7 février 2017 à 12h.

14 offres ont été réceptionnées et présentées à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 février 2017. Celle-ci propose de retenir le candidat suivant : Société CARONET. Le montant estimatif découlant du détail quantitatif s'élève à 53.021,54 € HT pour un an. Ce montant n'est cependant qu'indicatif.

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 février 2017,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**décide** d'attribuer le marché 2017-01 à la société CARONET,  
**charge M. le Maire** ou son représentant à signer tous les actes y afférant.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSEIM****Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 07

Procurations : 06

**10. Contrat de location d'instruments de l'école municipale de musique et de danse Charles Beck.**

La commission animation, vie culturelle, santé et bien-être propose au Conseil Municipal d'adopter une version modifiée du contrat de location d'instruments de l'école municipale de musique et de danse Charles Beck.

Cette modification porte essentiellement sur l'article 4 de la convention, qui prévoit que l'emprunteur doit fournir une attestation d'assurance préalablement à la location et qu'il sera tenu responsable d'éventuelles dégradations sur les instruments loués, à charge pour lui soit d'en assurer la réparation soit de rembourser la valeur à neuf si la dégradation s'avère trop importante.

La grille des tarifs de location, non modifiée, est jointe à ce contrat. Elle se détaille comme suit :

INSTRUMENT	TARIF TRIMESTRIEL	TARIF ANNUEL
ACCORDEON	54,00 €	162,00 €
CLARINETTE	48,00 €	144,00 €
CORNET		
VIOLON		
FLÛTE TRAVERSIERE		
GUITARE	7,00 €	21,00 €
SAXONNETTE		

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**approuve** le contrat de location d'instruments de l'école municipale de musique et de danse Charles Beck, ci-joint annexé,  
**approuve** les tarifs de location des instruments tels que définis ci-dessus,  
**donne mandat** à M. le Maire ou son représentant aux fins de signer ce contrat avec tout locataire potentiel, et d'en mettre en œuvre les dispositions.

PJ. - Contrat de location d'instruments de l'école municipale de musique et de danse Charles Beck



Le Maire

Thierry SCHAAL

## Contrat de location d'instrument

Prénom & nom de l'élève :

.....

Si mineur, prénom et nom du parent ou responsable légal :

.....

Adresse :

.....

.....

CP Ville :

.....

Téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

Dénotmé « locataire ».

Il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA LOCATION

La Mairie de Fegersheim, par le biais de son école municipale de musique et de danse, met à disposition l'instrument suivant :

DENOMINATION : .....

MARQUE : .....

MODELE : .....

NUMERO DE SERIE : .....

VALEUR DE L'INSTRUMENT A NEUF : .....€ (à titre indicatif)

➤ Date de location : .....

➤ Etat (neuf, très bon, bon, mauvais état, etc.) : .....

### ARTICLE 2 : DUREE DE LOCATION

La période de location est valable de septembre à juin (année scolaire). Si le locataire souhaite poursuivre sa pratique instrumentale l'année suivante (feuille de réinscription faisant foi), il a la possibilité de conserver l'instrument pendant les vacances scolaires d'été. Un trimestre de location supplémentaire sera alors appliqué à la facturation du premier trimestre de l'année suivante.

### ARTICLE 3 : COÛT

Le coût de location est déterminé par la grille tarifaire fixée par délibération du Conseil Municipal, en annexe de ce contrat. Le montant sera payable à l'ordre du Trésor Public à réception de l'avis de paiement correspondant.

### ARTICLE 4 : ASSURANCE ET FRAIS

Il est obligatoire de fournir une attestation d'assurance préalablement à la location.

En cas de dégradation(s) constatée(s) à l'issue de la période de location, les frais de réparation et/ou de remise en état seront réputés à la charge du locataire.

En cas de trop grande détérioration ou de perte/vol de l'instrument, le locataire sera tenu de rembourser la valeur de l'instrument à neuf.



#### **ARTICLE 5 : RESILIATION DU CONTRAT**

Le loueur a la possibilité de résilier ce contrat à tout moment. Toutefois, la facturation du trimestre en cours sera appliquée dans sa totalité.

#### **ARTICLE 6 : RETRAIT ET RETOUR**

Une fois le contrat signé et l'attestation d'assurance fournie par le locataire, l'instrument concerné pourra être retiré auprès du secrétariat de l'école municipale de musique et de danse de Fegersheim.

A l'issue de la période de location ou lors de la résiliation du contrat, l'instrument concerné devra faire l'objet d'une révision aux frais du locataire (facture de révision faisant foi) puis être retourné auprès du secrétariat de l'école municipale de musique et de danse. Pour les instruments à cordes, un jeu de cordes neuf devra également être fourni lors du retour de l'instrument.

#### **ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU LOCATAIRE**

Le locataire s'engage à prendre soin de l'instrument et à respecter les règles de nettoyage, d'usage et d'entretien qui lui auront été précisées par son enseignant.

A Fegersheim, le .....

Documents joints lors de la location :

Attestation d'assurance

Le locataire

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 22                      Absents : 07                      Procurations : 06

**11. Subvention dans le domaine scolaire.**

Suite à la suppression de la participation du Département du Bas-Rhin aux sorties scolaires depuis la rentrée 2015/16, la commission scolaire réunie en date du 7 septembre 2015 propose de se substituer à cette aide et de financer les classes de découverte à hauteur de 12 € par jour, par enfant et par nuitée. Pour mémoire la participation était de 6 € auparavant.  
La subvention sans nuitée restera inchangée à savoir 5 € par jour et par enfant.



**Subvention pour l'école élémentaire Marie Hart de Fegersheim :**

- une subvention de 900 € (5 € x 45 élèves x 4 jours) pour l'organisation d'une classe de cirque à Strasbourg du 16 au 20 janvier 2017 pour les élèves des classes du CE1/CE2 et CE2/CM1.

Ce montant sera versé directement à l'établissement scolaire concerné.

Cette dépense est prévue au compte 6574 du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis de la commission scolaire, périscolaire et jeunesse,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**approuve** le versement de la subvention précitée.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 22                      Absents : 07                      Procurations : 06

**12. Modification du tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2017 est arrêté, réglementairement, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

***Suppression de postes***

- Comme cela avait été indiqué dans la délibération du 26 septembre 2016, suite au départ de la responsable de la bibliothèque le 1<sup>er</sup> février 2017, il convient de supprimer le poste de conservateur de bibliothèque. Le poste d'adjoint du patrimoine principal occupé par l'agent de bibliothèque partie à la retraite a quant à lui été supprimé dans le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Suite à un départ à la retraite au sein des services techniques, il convient de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal.

***Création de postes (saisonniers d'été)***

- Comme l'an passé, il est proposé de créer 3 postes d'adjoint technique pour une durée limitée, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2017, afin d'accueillir les agents saisonniers d'été.

Ces demandes ont été transmises aux membres du Comité technique.

Le Conseil Municipal,  
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,  
vu la transmission aux membres du comité technique,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**décide** les suppressions et les créations d'emplois définies ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL



**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 22	Absents : 07 Procurations : 06

**14. Régularisation foncière – Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie incluses dans des routes départementales restées inscrites au Livre Foncier au nom de la commune de Fegersheim.**

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoient le transfert obligatoire aux métropoles de routes classées dans le domaine public routier départemental.

Les délibérations du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 et du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016 ont approuvé le transfert de ces routes départementales à l'Eurométropole, en pleine propriété et à titre gratuit. En application de ces délibérations une convention a été signée le 20 décembre 2016 entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole. Enfin, un arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 a prononcé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le classement de ces routes départementales dans le domaine public de l'Eurométropole.

Un diagnostic de la situation foncière de ces routes départementales a révélé que toutes les emprises de voirie concernées ne sont pas inscrites au Livre Foncier au nom du Département. Certaines le sont au nom de communes membres de l'Eurométropole.

L'Eurométropole a ainsi proposé de régulariser cette situation par l'acquisition à titre gratuit de ces parcelles auprès des communes concernées.

Le Conseil Municipal,  
vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),  
vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),  
vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016,  
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016,  
vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016,  
vu l'article L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**approuve** le transfert de propriété de la commune à l'Eurométropole de Strasbourg, à titre gratuit et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole, des parcelles aménagées en voirie telles que listées ci-dessous :

14. Régularisation foncière – Cession à l'Eurométropole de parcelles de voirie incluses dans des routes départementales restées inscrites au Livre Foncier au nom de la commune de Fegersheim  
– suite -

Section	N° parcelle	Voie	Emprise (ares)	Partie en emprise transférée <sup>1</sup>
07	273/69	RD 1083	7,50	
08	366/161	RD 1083	0,63	
08	420/194	RD 1083	20,06	0,45 ares
09	434/213	RD 1083	4,33	0,52 ares
10	317/111	RD 1083	1,38	
10	319/112	RD 1083	2,72	
10	321/113	RD 1083	3,26	
10	323/114	RD 1083	1,89	
10	325/115	RD 1083	1,27	
10	327/129	RD 1083	1,24	
10	329/130	RD 1083	1,94	
10	331/136	RD 1083	0,93	
10	333/137	RD 1083	1,74	
17	250/87	RD 1083	3,29	
17	262/152	RD 1083	1,30	
21	528/135	RUE DU GAL DE GAULLE	2,72	
22	430/127	RUE DU GAL DE GAULLE	33,13	1,03 ares

<sup>1</sup>lorsque la parcelle n'est aménagée qu'en partie

**autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la présente délibération.

PJ. plans


  
 Le Maire
   

  
 Thierry SCHAAL



**Strasbourg.eu**  
Eurometropole



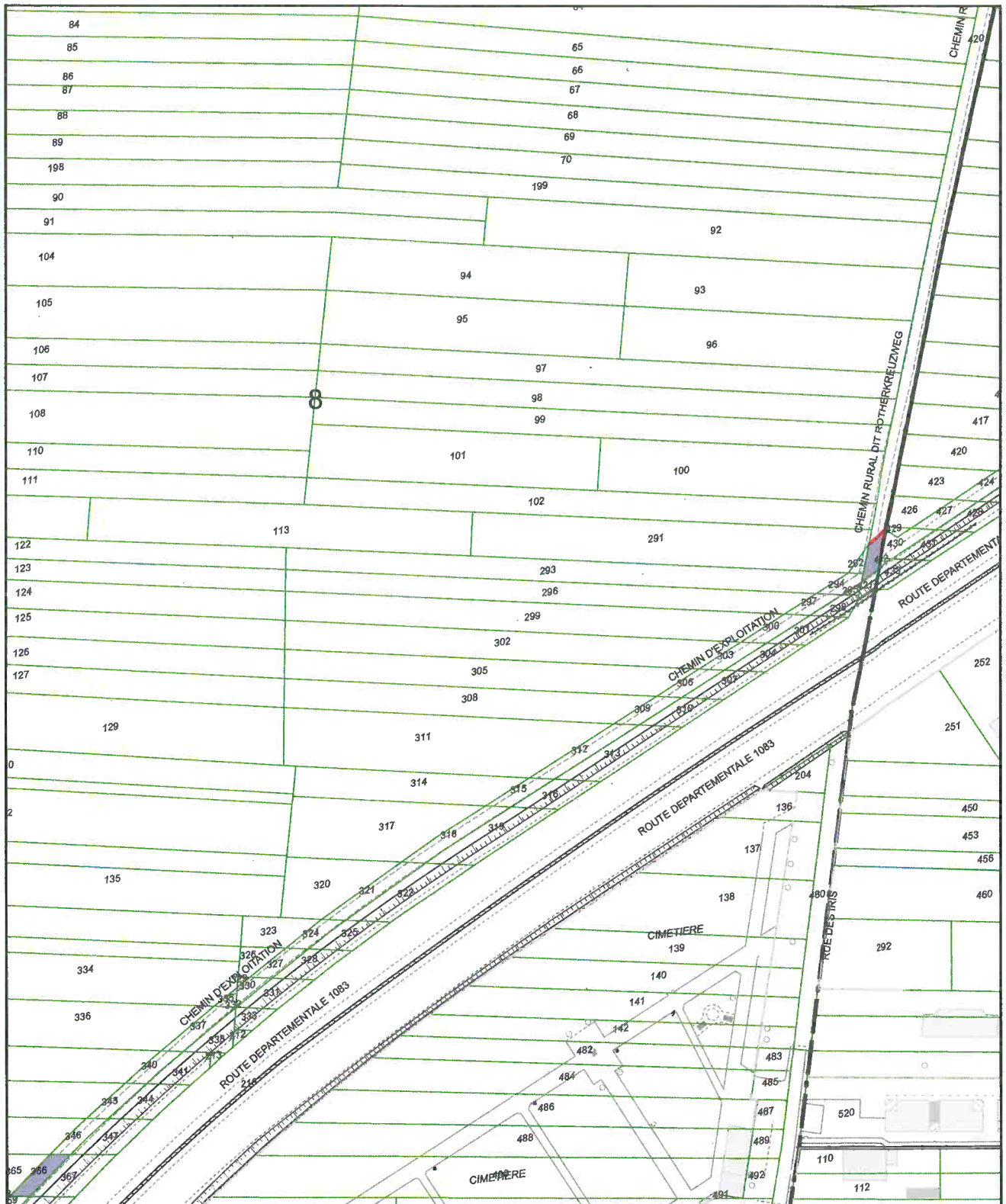
DUAH - Mission Domainalité Publique

Commune de Fegersheim  
Volet foncier connexe au transfert des routes départementales  
Section n°7  
Plan n°4

- Parcelles Communales à transférer à l'Eurometropole
- Proposition d'arpentage (aux frais de l'Eurometropole)

Date d'édition  
16/02/2017

ECHELLE  
1/ 1500



**Strasbourg.eu**  
Eurometropole

DUAH - Mission Domainalité Publique



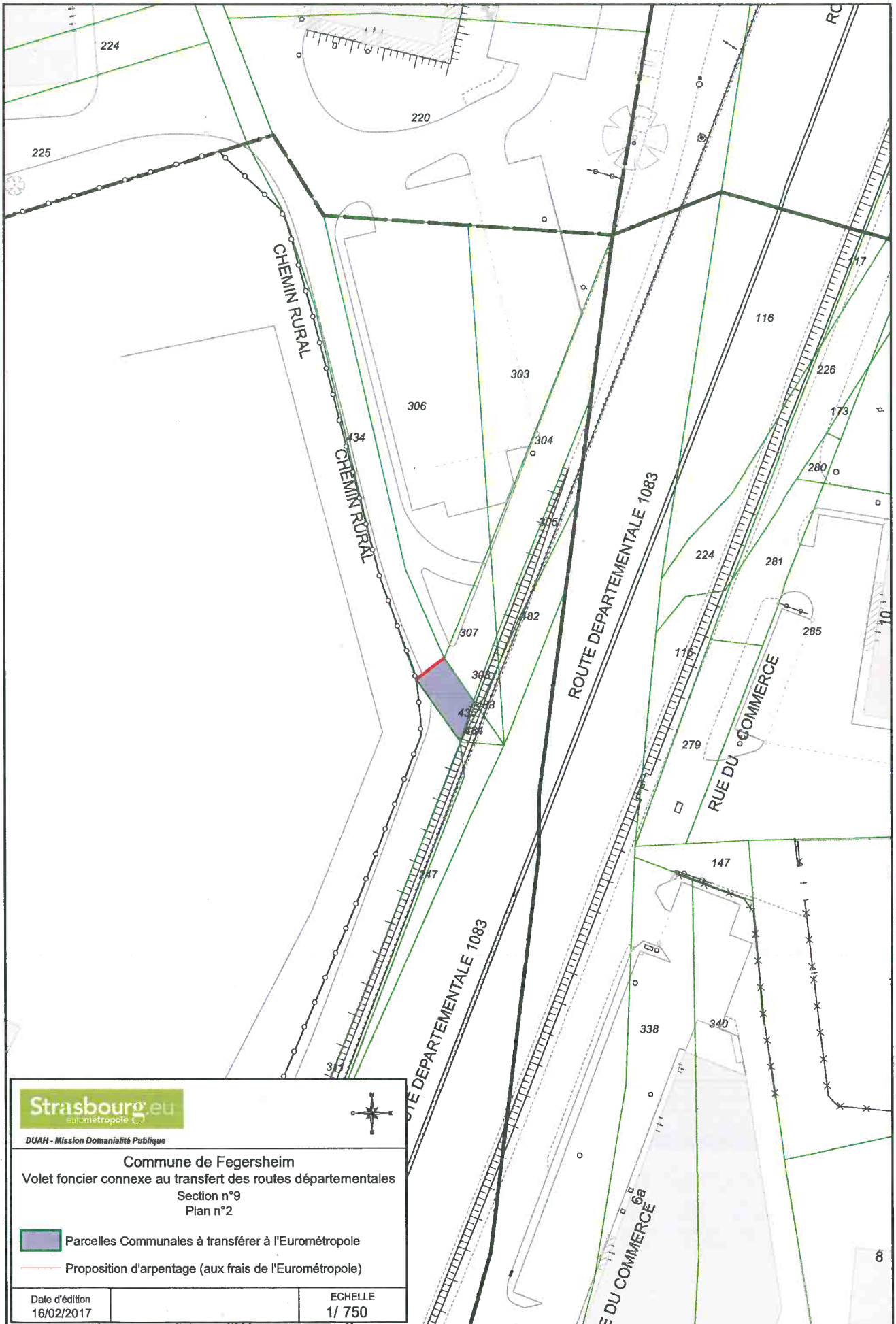
Commune de Fegersheim  
Volet foncier connexe au transfert des routes départementales  
Section n°8  
Plan n°3

- Parcelles Communales à transférer à l'Eurométropole
- Proposition d'arpentage (aux frais de l'Eurométropole)

Date d'édition  
16/02/2017

ECHELLE  
1/ 1500





Strasbourg.eu  
Eurométropole

DUAH - Mission Domainialité Publique

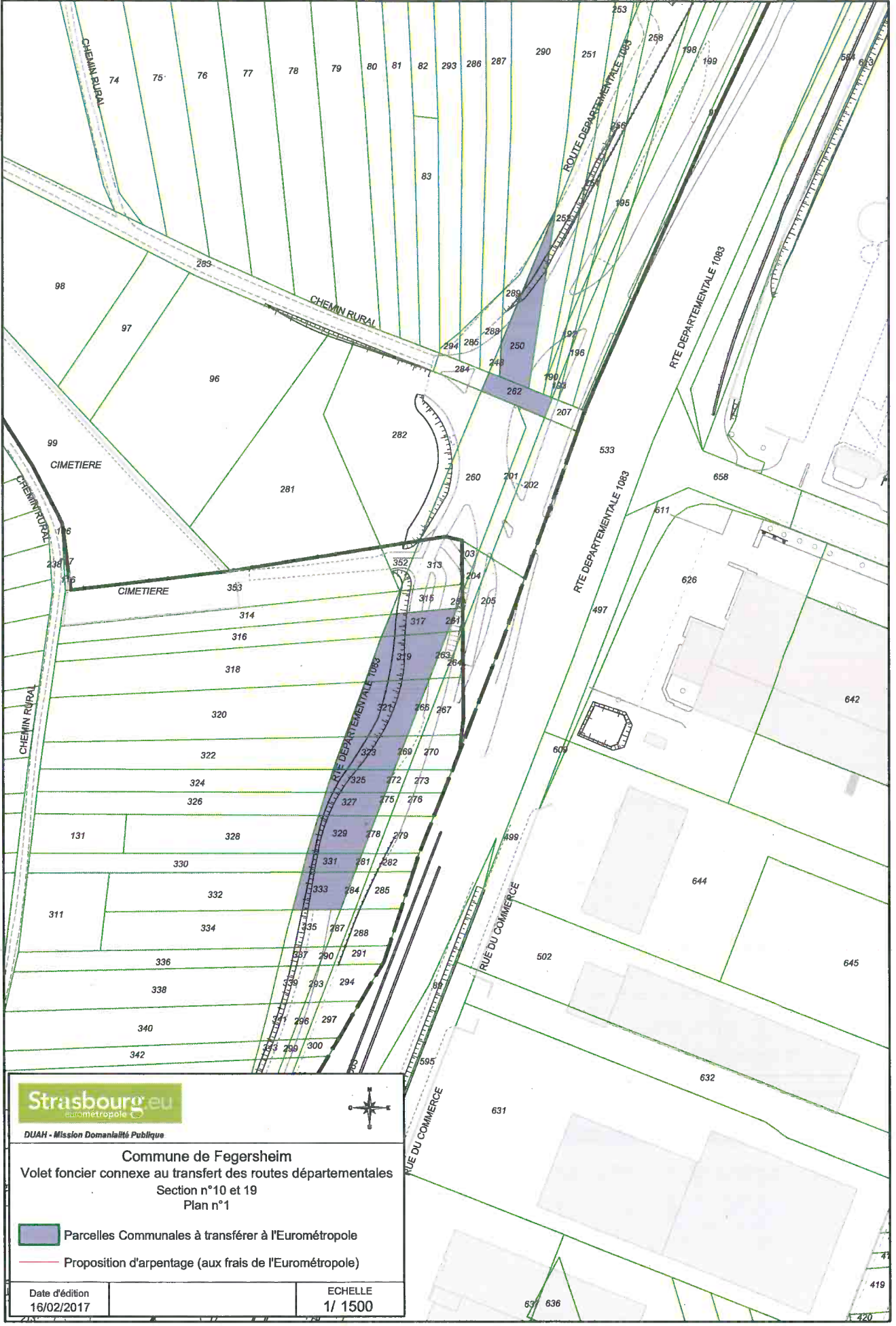


Commune de Fegersheim  
Volet foncier connexe au transfert des routes départementales  
Section n°9  
Plan n°2

- Parcelles Communales à transférer à l'Eurométropole
- Proposition d'arpentage (aux frais de l'Eurométropole)

Date d'édition  
16/02/2017

ECHELLE  
1/ 750



**Strasbourg.eu**  
Eurométropole

DUAH - Mission Domaines Publiques



**Commune de Fegersheim**  
Volet foncier connexe au transfert des routes départementales  
Section n°10 et 19  
Plan n°1

- Parcelles Communales à transférer à l'Eurométropole
- Proposition d'arpentage (aux frais de l'Eurométropole)

Date d'édition  
16/02/2017

ECHELLE  
1/ 1500



**Strasbourg.eu**  
eurometropole



DUAH - Mission Domainale Publique

Commune de Fegersheim  
Volet foncier connexe au transfert des routes départementales  
Section n°21  
Plan n°5

- Parcelles Communales à transférer à l'Eurométropole
- Proposition d'arpentage (aux frais de l'Eurométropole)

Date d'édition  
16/02/2017

ECHELLE  
1/ 1000



Strasbourg.eu  
Eurométropole



DUAH - Mission Domainialité Publique

Commune de Fegersheim  
Volet foncier connexe au transfert des routes départementales  
Section n°22  
Plan n°6

- Parcelles Communales à transférer à l'Eurométropole
- Proposition d'arpentage (aux frais de l'Eurométropole)

Date d'édition  
16/02/2017

ECHELLE  
1/ 1000

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi 3 mars 2017 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 22                      Absents : 07                      Procurations : 06

**Points d'informations**

**15. Informations du Maire**

- **Auberge au Soleil d'or : répartition des charges du bâtiment**  
Le maître d'œuvre a fourni une étude de faisabilité pour la mise en place de la bibliothèque sur les dalles bois de l'Auberge. Il en résulte, après analyse, qu'avec le projet, les structures existantes ne seront pas surchargées.
- **Nuisances sonores à proximité du centre sportif et culturel**  
Le sujet a fait l'objet d'échanges lors de la rencontre citoyenne du 31 janvier. L'exemple d'une commune voisine affichant une caution à 1500 € en cas de plaintes du voisinage a été donné. Les services ont vérifié les éléments et il en résulte qu'une caution a effectivement été mise en place et ce, depuis un an, avec un montant de 600 €. Nous disposons aujourd'hui, avec notamment le travail en cours pour le remplacement du limiteur et les travaux d'isolation proposé pour cette année, d'un élément complémentaire pour poursuivre notre réflexion autour de ce point sensible.
- **Travaux de réaménagement du cœur de village**  
Le chantier a repris le 20 février suite à un arrêt en raison des conditions météorologiques défavorables. Les travaux devraient s'achever mi-mars. A venir encore : le marquage des places en zone bleue, le marquage des cases de stationnement dans les rues Ebel et Ehrhard, le marquage au sol d'une ligne discontinue au croisement Lyon/de Gaulle ainsi que la matérialisation d'un passage piétons à cet endroit. Les équipes de la commune procéderont enfin au fleurissement et le marché hebdomadaire reprendra sa place initiale.  
M. le Maire rappelle la mise à disposition de disques bleus gratuits pour les habitants, à compter du lundi 13 mars.
- **Extension de la caserne**  
Les travaux ont débuté. La maîtrise d'œuvre du projet est assumée par le cabinet Dune Architecte et le cabinet Ligne Libre (cotraitance), le coût des travaux, à la charge du SDIS, après notification des différents marchés (18 lots au total), s'élève à environ 400 000 € HT (soit 480 000 € TTC), pour un budget global estimé à ce jour de 600 000,00 € TTC (comprend en sus les frais d'architecte, les dépenses en matière de missions d'ingénierie du bâtiment, compléments de mobilier et équipements, frais divers). La durée prévisionnelle des travaux est de 7 mois, hors congés et intempéries.

## 15 Informations du Maire – suite -

### - **Soutien pour l'emploi transfrontalier**

L'initiative « un emploi en Allemagne » porté par la maison de l'emploi a été présenté en conférence des maires à l'Eurométropole. M. le Maire a souhaité soutenir la démarche et missionné pour ce faire l'adjoint au développement économique Jean-Philippe Meyer. Une réelle action pour l'emploi sera organisée avec une conférence lundi 3 avril à 20h au Caveau et la diffusion d'une documentation à destination de l'ensemble des habitants via le bulletin communal dont la distribution est prévue le week-end des 11 et 12 mars.

### - **Suppression de classe**

L'inspecteur a annoncé cette semaine la suppression d'une classe à l'école maternelle d'Ohnheim faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Un courrier à la signature du Maire sera déposé lundi au courrier à l'attention du directeur académique.

### - **TIPI**

Le paiement en ligne des factures pour les administrés (frais d'écolage de l'école municipale de musique et de danse, règlement pour la petite enfance et le périscolaire...) pourront dorénavant se faire en ligne. Un lien sera prochainement visible sur le site Internet de la commune.

### - **Dossiers divers**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, la commune dispose de la licence d'entrepreneur de spectacles, démarche devenue règlementairement nécessaire au regard du déploiement de notre programmation culturelle et du nombre de spectacles organisés.

### - **Réunions plénière**

La date annoncée du 4 avril pour la réunion plénière des friches est annulée et reportée à une date ultérieure. A noter une réunion plénière sur le projet de la bibliothèque jeudi 6 avril à 19h30, en présence de l'architecte. M. le Maire rappelle la commission réunie culture – travaux de ce lundi 6 mars (animation/culture et travail) et le vote de l'APS au prochain conseil.

## **A VENIR**

- **Samedi 4 mars** de 9h à 17h au Caveau : journée bien-être organisée par l'animation jeunes pour les enfants et les adultes avec un programme d'ateliers comme : la santé dans votre assiette, la santé par les plantes... Gratuit, sur inscription.

- **Mercredi 8 mars** à 18h au Caveau : conférence « des droits à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : où en sommes-nous en 2017 ? » animée par Josiane Peter directrice du centre d'information sur les droits des femmes et des familles. Gratuit sur inscription auprès de la mairie.

- **Judi 9 mars** à 20h au Caveau : réunion d'information pour les bénévoles du Feg'stival organisée par l'animation jeunes pour faire connaître les missions et espérer récolter de nouvelles adhésions.

- **Vendredi 10 mars** à 20h au Caveau : « Impulse » théâtre d'improvisation musicale avec le théâtre de l'oignon. Gratuit sur inscription auprès de la mairie.

- **Samedi 18 mars** : lecture d'histoires pour les 0-3 ans à la bibliothèque dans le cadre de la semaine de la petite enfance. Gratuit, sur inscription auprès de la bibliothèque.

16 Informations du Maire – suite -

- **Mercredi 29 mars** à 18h au Caveau : « Russie Eternelle », première proposition à Fegersheim du cycle « Connaissance du monde », une conférence gratuite, sur inscription auprès de la mairie.
- **Vendredi 31 mars** à 20h au Caveau : soirée carte blanche à l'animation jeunes avec deux concerts, celui du groupe de musiques actuelles de l'EMMD « Feg Factory » et le groupe « Last Coyote ». Gratuit, sur inscription auprès de la mairie.
- **Samedi 1<sup>er</sup> avril** à partir de 8h45 : Osterputz suivi d'un repas offert en salle B. Les bulletins d'inscription disponibles courant de la semaine prochaine à l'accueil de la mairie.
- **Dimanche 2 avril** de 9h à 12h : les Parcours du cœur, co-organisés avec Eschau et Plobsheim avec des circuits de marche entre les 3 communes et des ateliers de prévention sur le sport santé
- **Lundi 24 avril** : prochain conseil municipal
- **Lundi 22 mai** : déplacement de la date du conseil initialement prévue le 29 mai

Et enfin, le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles le 23 avril prochain. M. le Maire rappelle aux conseillers la nécessité de s'inscrire pour siéger dans les bureaux de vote.



Le Maire

Thierry SCHAAL